CHANTIER 2

ACTES

Atelier de Versailles

L'approche paysagère dans la mise en valeur des espaces agricoles de la ville territoire

Mardi 11 et Mercredi 12 décembre 2012

Terres en villes

école nationale supérieure de paysage Versailles Marseille

Plaine de Versailles

DATAR

SOMMAIRE

Liste des participants 4

Ouverture de l'Atelier 5

I. Présentation de la Plaine de Versailles 6

II. Viste de terrain 17

LISTE DES PARTICIPANTS

ADAM François, CAUE Yvelines
ALCAIX Sébastien, Université Lyon 2 - Géographie
AUBRY Christine, Inra - Sadapt
BONIN Sophie, ENSPV
BOUTAY Olivia, Acade SARL Genève
BONNEFOY Serge, Terres en Villes
BRAND Caroline, Institut de Géographie Alpine - UMR Pacte
CALDERON Clément, Lycée horticole de Saint-Ismier
CHARRIER Pascal, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
CHENOT Adélie, Terres en Villes
DAUNE Laurent, HEPIA Genève
DELEZENNE Laurène, Terres en Villes
DE NAROIS Marie, APPVPA
DONADIEU Pierre, ENSPV
FRANKHAUSER Anne, Communauté Urbaine de Strasbourg
GALLOT Philippe, DDT 78
GIACCHE Giulia, INRA Clermont-Ferrand, UMR Métafort
HUOT Marie, Mairie de Vernouillet ADAPAVE
JANNIN Vincent, Versailles Grand Site
JULLIEN Bruno, Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)
KHEMIRI Emma, Université Paris Ouest Nanterre
LAUREAU Xavier, Ferme de Gally et APPVPA
LE CARO Yvon, Université Rennes 2, Géographie - UMR ESO
LE MOAL Colette, Ancienne députée des Yvelines
LEVEQUE Stéphane, CERTU
MUGNIER-VIRET Emmanuelle, Université du Mans
NAHMIAS Paula, Université de Rennes - UMR ESO
OTTHOFFER Lamia, Bergerie nationale
PIVETEAU Vincent, Directeur de l'ENSPV
PUPIN Vincent, Consultant stratégie patrimoniale
RUECH Alexandre, Agriculteur Plaine de Versailles
SALOMON-CAVIN Joëlle, UNIL
SIX Monique, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais
SOURISSEAU Agnès, CAUE 78
STACCHETTI Christel, Triangle Vert
TOUBLAN Monique, ENSPV
TRICAUD Pierre-Marie, IAU
VARGAS Lilian, Grenoble Alpes Métropole
VERDIER Pascal, Rennes Métropole
VIDAL Roland, ENSPV - enseignant
VIRELY Benjamin, Communauté Urbaine de Strasbourg

OUVERTURE DE L'ATELIER

Introduction de *Serge BONNEFOY*, secrétaire technique de Terres en Villes :

On est dans le cadre d'une recherche-action que Terres en Villes a monté avec des partenaires, qui sont ses membres - les intercommunalités, les chambres d'agriculture - mais aussi la recherche de l'ensemble de la France sur les formes agraires de la ville territoire, de la métropole. On est convaincu que tous ces espaces agricoles commencent à être gérés d'une façon différente. Ce n'est pas simplement spontanément le monde agricole qui le gère. C'est devenu des espaces d'enjeu, des espaces complexes et dans ce cadre-là, le partenariat déjà ancien entre l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSPV) et Terres en Villes s'imposait.

On a voulu voir dans ce séminaire quel était l'apport de l'approche paysagère, on a bien sûr fait cela à Versailles ensemble. Je remercie ***Vincent PIVETEAU***. Etant à Versailles il me paraissait évident d'aller sur la Plaine de Versailles pour voir ce qui avait été fait sur la Plaine. Il faut que vous sachiez que la région Ile-de-France et la chambre régionale d'agriculture sont membres de Terres en Villes. Nous avons essayé un moment de rejoindre à la fois ce que représente l'Ile-de-France dans l'agriculture périurbaine et ce que représentent les agglomérations de l'ensemble de la France pour un peu sortir des visions toutes faites entre franciliens et entre provinciaux et échanger plus facilement parce que sur un certain nombre de problèmes, les questions sont comparables et les savoir-faire peuvent passer de l'un à l'autre. Séminaire, on vous écoute ce soir. Demain nous visitons la plaine et nous finissons par une table ronde sur l'agriculture dans l'approche paysagère chez ***Xavier LAUREAU*** et nous vous remercions pour votre disponibilité et de votre apport.

***Sophie BONIN*, enseignante-chercheure à l'ENSPV :**

Je vais présenter rapidement ce que vous faites et le lien que vous avez tissé aussi avec la Plaine de Versailles, qui explique que vous soyez invités ce soir. Cette réunion a été particulièrement organisée par ***Marie DE NAUROY*** qui est animatrice de l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA), qui se trouve être aussi un GAL, un Groupe d'Action Locale, une structure qui porte les programmes européens leader. C'est à la fois une association mais c'est aussi un support de programmes leader sur le même périmètre de cette Plaine de Versailles et du plateau des Alluets.

Les personnes réunies ici :

- ***Colette LE MOAL***, ancienne députée des Yvelines, acteur du collège des élus puisque l'APPVPA est constituée de trois collèges.
- ***Vincent PUPIN***, consultant en stratégie patrimoniale qui a pu travailler au début des années 2000 à un audit patrimonial qui a lancé cette association ensuite.
- Moi-même, ***Sophie BONIN***, enseignante-chercheure, maître de conférences à l'école du paysage de Versailles.

Je suis arrivée il y a trois ans et dès mon arrivée, j'ai été très intéressée et l'association aussi sollicitait un partenariat scientifique avec l'école du paysage. Donc c'est comme cela que j'ai découvert ce territoire-là et donc j'ai aussi pu travailler avec un angle de chercheur sur les processus de construction notamment de création paysagère. Je pense que j'aurai l'occasion de le développer tout à l'heure en complément de vos interventions autour de ce territoire qui je pense est innovant sur pas mal de points que ce soit les questions de gouvernance mais aussi innovante en termes de relation entre les urbains et les agriculteurs. Je ne dis pas forcément entre la ville et l'agriculture mais il y a réellement une évolution du rapport des citadins aux agriculteurs que l'on peut mesurer par un certain nombre d'enquêtes ou d'analyses ou documentaires.

Figure 1 (ci-dessus) : Potager du Roi
Figure 2 (ci-contre) : Plaine de Versailles

I. PRESENTATION DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Intervention de *Colette LE MOAL*, ancienne élue des Yvelines, présidente d'honneur de l'APPVPA :

Je suis une ancienne élue des Yvelines. Mon parcours a été celui de maire pendant trois mandats sur la Plaine de Versailles, puis vice-présidente du conseil général des Yvelines. C'est comme ça que j'ai siégé au conseil d'administration de l'ENSP et que je connais ce bel établissement. J'ai été député pendant le dernier demi mandat au cours duquel j'étais suppléante de Christian BLANC et le temps qu'il fasse le projet de loi sur le Grand Paris, j'ai donc été députée. Maintenant, je suis présidente d'honneur de l'association de la Plaine. Ce soir le président ***Patrick LOISEL***, maire de Feucherolles, n'a pas pu venir et m'a donc demandé de le représenter et c'est pourquoi, je prends la parole ce soir.

Figure 3 : Sophie Bonin, Vincent Pupin et Colette Le Moal

En quelques mots, je souhaiterais vous présenter la Plaine de Versailles. C'est une longue histoire la Plaine de Versailles parce que c'est une plaine historique. Une plaine historique qui a vraiment vécue des étapes très différentes. Pendant longtemps, elle fut le territoire de chasse des rois de France à partir de Louis XIV et en même temps grâce aux fermes royales installées sur son territoire, elle pourvoyait à l'alimentation de la Cour. Donc ces deux fonctions ont duré assez longtemps. La Plaine de Versailles s'est rétrécie. Aujourd'hui, c'est une plaine qui fait 18 000 hectares dont 8 000 sont cultivés. C'est à peine à 20 km de Paris et nous avons sur cette plaine environ 140 000 habitants qui sont répartis au sein de 24 communes. Pour la plupart ce sont d'anciens villages qui se sont transformés en petites communes de moins de 5 000 habitants, sauf les communes du sud qui sont de grandes villes parce qu'il y avait une voie ferrée et que les déplacements pouvaient se faire. Donc 24 communes qui à partir de cette année vont se trouver réparties dans six intercommunalités. Donc vous voyez le problème actuel de cette plaine agricole qui pour garder sa cohérence et en particulier sa cohérence paysagère va devoir trouver de nouvelles façons de travailler avec tout le monde.

La pression foncière a été extrêmement importante à partir de la fin des années 50 -70, cela a été l'explosion. Si bien que l'Etat s'est un peu inquiété de voir que les terres de la Plaine de Versailles risquaient de disparaître parce que ces terres pour le château sont très importantes. Si quelqu'un d'entre vous a visité le château et la galerie des glaces. De la galerie des glaces, on voit la Plaine de Versailles qui s'étend. C'est la perspective du château. Cette Plaine de Versailles est dans le prolongement du tapis vert et du Grand Canal. Donc c'est une plaine qui fait un tout avec le château. C'est pourquoi l'Etat a pris les moyens dès le départ de conserver cette plaine, pas tout à fait dès le départ, il y avait eu un SDAU, un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, qui contrôlait l'utilisation de ces terres et qui les réservait en priorité aux agriculteurs puis voyant la pression qui continuait à augmenter, une partie de cette plaine, celle qui touche au petit parc du château a été classée. Il reste une grande partie à l'ouest qui aujourd'hui n'est pas classée et qui aujourd'hui n'a même plus cette protection que représentait le fameux schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de cette région puisque ce SDAU est devenu caduque. Donc lorsque ce SDAU est devenu caduque, il y a eu ce classement de la Plaine de Versailles. Par contre, il n'y avait plus de protection à proprement parler sur ces terres agricoles, sur ce bâti ancien qui n'était pas forcément utilisé par les agriculteurs. Il y a eu une énorme pression qui fait que certains élus se sont rassemblés et se sont mis à cogiter ensemble en se disant qu'est-ce que l'on peut faire face à cela. C'est ainsi qu'est née cette association tout à fait originale puisqu'elle est patrimoniale.

Je suis élue depuis 1977 sur cette plaine. Dans les années 1995 on a commencé à rechercher des solutions jusqu'au moment où nous avons rencontré le professeur Henry OLLAGNON, qui nous a enseigné grâce à monsieur ***PUPIN*** à gérer un espace comme celui de la plaine de Versailles qui devait demeurer un territoire vivant, économiquement viable, si l'on voulait qu'il perdure. Une plaine en grand danger.

Intervention de *Vincent PUPIN*, consultant ayant réalisé l'audit patrimonial de la Plaine de Versailles :

Je suis consultant depuis 1999. Depuis 1995 et ma sortie d'AgroParisTech, j'essaie de développer des outils, des concepts, des méthodes que m'a enseignés Henri OLLAGNON, la démarche patrimoniale. Ce que l'on a fait dans la Plaine de Versailles est un bon exemple. Je vais vous parler rapidement de l'historique.

L'opération est née dans la Plaine de Versailles dans les années 1995 - madame ***LE MOAL*** a parlé de la réflexion qui a eu au niveau du territoire - mais au niveau français c'est à la fin des années 90 avec l'émergence de la notion de périurbain, ne serait-ce parce que l'INSEE a changé ses façons de compter. D'un coup ils se sont rendus compte qu'il y avait de l'agriculture en milieu périurbain et que cela représentait 30% des terres agricoles. Donc ce n'était pas du tout négligeable.

Il y a eu un rapport sur l'Ile-de-France qui montrait la disparition progressive de l'agriculture en Ile-de-France. C'était le conseil économique et social qui avait fait cela. Suite à tout cela, il y a eu une rencontre de certains nombres de personnes de Versailles ici sur la Plaine de Versailles. Gérard LAUREAU, le père de ***Xavier LAUREAU***, avait eu une autorité morale en matière agricole et était investi dans une structure qui parait anodine, qui s'appelle la société de l'agriculture et des arts d'Ile-de-France et qui est issue des sociétés savantes du XVIIIème siècle. Cette SAA, société de l'agriculture et des arts d'Ile-de-France permettait de poser des problèmes agricoles en s'extrayant des conflits politiques et syndicaux agricoles qui sont très importantes en Ile-de-France. La SAA avec Gérard LAUREAU, avec un certain nombre d'autres agriculteurs dont certains qui sont sur le plateau de Saclay, avec AgroParisTech et l'équipe d'Henry OLLAGNON et puis la région Ile-de-France avec Jean-Paul HUCHON, le président de la région qui a travaillé au crédit agricole, qui était sensible à ces aspects agricoles. Tout cela a fait qu'il y a eu une convergence autour d'un projet avec deux enjeux stratégiques.

Pour la ville, c'est parler du vivant au service de la qualité de vie. Quand on parle d'agriculture, cela n'intéresse que les agriculteurs malheureusement. Quand il y a dix millions d'habitants et quelques milliers d'agriculteurs en Ile-de-France, on n'arrive pas à parler d'agriculture. Par contre, quand on parle du vivant dans la ville et du vivant en Ile-de-France, cela intéresse à la fois la ville et l'agriculture.

On a proposé aux agriculteurs qui sont venus nous voir de se positionner comme des gestionnaires du vivant, de le dire aux acteurs de la ville et de construire un contrat avec eux pour rester gestionnaire du vivant et travailler là-dessus. On a fait une démarche patrimoniale, c'est la façon dont on mitige le terme de patrimoine. Patrimoine, c'est ce que les gens ont envie d'investir, ce à qui ils sont attachés, qu'ils ont envie de prendre en charge. Je ne vous donne pas la définition d'Henry OLLAGNON, elle est très longue. Je me contente de dire que le patrimoine dans la plaine c'est ce qu'ils étaient prêts à prendre en charge ensemble. J'aime bien aussi la définition d'André MICOUX qui est sociologue : « Le patrimoine c'est redire ce qui nous relie. ». Comment on redit ensemble ce qui nous relie. C'était une démarche patrimoniale explicite.

Je cite le document contractuel de l'ISP, l'institut stratégique patrimonial d'AgroParisTech, qui a passé contrat avec la région Ile de France : « la présence durable d'une agriculture périurbaine suppose qu'elle soit inscrite dans un projet de gestion des territoires naturels prenant en compte la qualité du vivant au niveau local comme au niveau métropolitain. Ceci implique que l'avenir de l'agriculture en Ile-de-France devienne le patrimoine commun des agriculteurs et des autres franciliens ce qui n'est pas perçu comme tel. » C'était clair, on parlait de patrimoine, de vivant, de l'agriculture. Il a fallu ensuite s'appuyer ensuite sur des territoires volontaires donc dans la Plaine de Versailles, il y avait Gérard LAUREAU qui était présent. Il y avait déjà eu un historique auparavant. Sur le plateau de Saclay, il y avait aussi des agriculteurs qui sentaient un danger imminent, peut-être encore plus prégnant que dans le cadre de Versailles. Il y a en avait eu aussi sur Sénart avec encore une problématique différente et Cergy-Pontoise. Sénart et Cergy-Pontoise ce sont des villes nouvelles. On accapare des terres agricoles pour construire la ville et l'on se rend compte que l'on en a pris trop et que la ville ne se développe pas comme on le pensait. Donc on se retrouve avec des territoires agricoles un peu précaires et très difficiles à gérer.

Donc il y a quatre associations regroupant des agriculteurs et des citadins de la Plaine de Versailles, du plateau de Saclay, de Sénart et de Cergy-Pontoise. Il y a eu une restructuration pour chacun de ces pôles avec pour maître d'ouvrage l'association. L'association s'appelait agriculteurs et citadins dans la Plaine de Versailles. Le président était Philippe de LOGIVIERE qui était aussi un acteur extérieur, qui s'est investi beaucoup dans la démarche. Le maitre d'œuvre, c'était l'institut stratégie patrimoniale avec une équipe de deux personnes pour chaque structure - je suis là avec Jeanne MARIVIELLE - et puis un comité de pilotage où il y avait le coordinateur de la société d'agriculture de l'Ile-de-France, qui a permis aussi d'investir la chambre d'agriculture qui était au début assez réticente, mais qui a participé à travers la SAA à cette démarche. Il y avait aussi des partenaires financiers qui sont le conseil régional Ile-de-France et la caisse des dépôts et d'autres acteurs : l'Etat, les conseils régionaux, la SAFER, la profession agricole etc., qui étaient contactés et informés en permanence de la situation. Le territoire de la Plaine de Versailles, les 24 communes. On peut en compter plus, ce sont les 24 qui adhèrent à l'association, après on peut en compter 25.

On parle de Plaine de Versailles mais en fait c'est une vallée. C'est la Vallée du Ru de Gally. Le Ru de Gally qui prend sa source dans le parc du château de Versailles. Le château s'est implanté dans l'axe de la vallée. Les chiffres madame ***LE MOAL*** les a rappelés. C'est vrai qu'il y a une prise de conscience suite au classement de la

Plaine de Versailles de la partie Est parce que les élus disaient c'est bien joli de classer, mais si les agriculteurs ne peuvent pas exercer leur métier, on aura beau regarder l'espace agricole, cela ne restera pas agricole. La pression sera telle que s'il y a des friches, s'il n'y a plus d'agriculture et bien il y aura des maisons.

On parlait d'une plaine historique pour le classement de la Plaine de Versailles, il faut voir que dans la tête bourrue de beaucoup de gens, il y a ce tableau. Le tableau de Pierre PATEL en 1876 où il a imaginé le château avec derrière dans la plaine des alignements d'arbres qui prolongeaient le parc proprement dit. Il y a des associations qui militent pour que l'on retrouve finalement le tableau de PATEL, Que l'on retrouve les alignements d'arbres que l'on suppose qu'il y avait exactement au moment de Louis XIV

Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une histoire, il y a cette histoire de château. Il y a des histoires, il y a des châteaux, il y a des bâtiments importants mais il n'y avait pas vraiment d'histoires communes dans cette Plaine de Versailles, qui ne s'appelait pas Plaine de Versailles mais Val de Gally dans le SDAU. La Plaine de Versailles, c'était une appellation agricole, d'une petite région agricole et cela a été repris par les gens qui ont voulu vraiment développer ce territoire et donc il y a eu vraiment une création de territoire. Il n'y avait pas de territoire Plaine de Versailles avant cette démarche-là.

Figure 4 : Vue du château et des jardins de Versailles, prise de l'avenue de Paris en 1668, par Pierre Patel, XVIIe siècle

Donc on fait une démarche patrimoniale avec un certains outils. Dans un premier temps, on fait un audit patrimonial, ce sont des entretiens individuels. On commence par la phase macro systémique c'est-à-dire on voit les acteurs qui ont une vision globale de part leurs positions sur l'ensemble de la plaine puis, des phases micro systémiques, c'est-à-dire on va voir le système par des sondes. Et puis on regarde ce que cela donne en faisant des phases micro/macro systémiques. A chaque phase, on valide auprès des gens qui ont été rencontrés et on demande : Est-ce que cela va ? Est-ce que l'on continue ? Donc il y a toute une déontologie, une grille d'analyse spécifique. En particulier, c'est très important de respecter la confidentialité, d'être proche du commanditaire c'est-à-dire là, c'était l'association d'agriculteurs et citadins dans la Plaine de Versailles, valider avec eux avant de valider avec les gens etc.

Ensuite, on a fait des séminaires de rencontres actives. On a commencé par des entretiens individuels, des restitutions et ensuite des groupes de travail qui fonctionnent de la même façon avec la même déontologie et la même grille d'analyse.

Et puis une esquisse de charte qui est devenue la charte de l'APPVPA. Il y a eu un certain nombre de réunions. Cela s'est déroulé de décembre 2001 à avril 2003. L'APPVPA a été créé en 2004 sachant que l'on a mis un an et demi, c'était à peu près ce qui était prévu par le contrat avec la Région. C'est vrai que c'était au pas de charge. Mais il y a besoin de ça pour maintenir le rythme.

La phase d'audit patrimonial, c'était expliqué et citer les problèmes, partager les perceptions entre les acteurs différents et faire émerger du commun. Si l'on ne cherche pas des intérêts communs, on n'en trouve pas. On peut trouver des tas d'intérêts divergents dans la Plaine de Versailles. Moi je cherchais des intérêts communs, en ce sens ce n'est pas une enquête, ce n'est pas une description de la Plaine de Versailles c'est une démarche active pour aller vers un projet commun. J'ai rencontré 90 personnes dans la phase d'audit, 32 dans la phase macro, 58 dans la phase micro, dont 76 vivent dans une communauté de Versailles. C'est important pour avoir une perception de ce que les gens vivaient.

Je vous ai montré le tableau de PATEL. Ce qui ressortait c'est que cette vision historique est très minoritaire au niveau des acteurs macro. La vision de l'agriculture, d'une plaine agricole est encore plus minoritaire. La vision principale au niveau global c'est un espace positivement vide. Comme un blanc sur la carte, un truc que l'on peut remplir par des pavillons ou laisser préservé comme des bols d'air pour les citadins, un peu un espace agricole où on ne voit plus les agriculteurs. Cette position s'opposait fortement à l'attachement des habitants au caractère agricole de cette plaine. Quand ils disent qu'ils s'attachent au caractère agricole, ils font de la différence entre un parc public, un autre espace ouvert ou un golf par exemple qui a un aspect privé. Ce sont des espaces ouverts intéressants qui ont leurs propres qualités mais ce n'est pas un espace agricole. Cela au gré du temps, il peut y avoir des produits agricoles, etc. Quand je vous dis ça, c'est ce que l'on a vu sur la Plaine de Versailles mais cela rejoignait ce que l'on avait sur les autres sites. En particulier sur le plateau de Saclay, la différence entre les acteurs légaux et les acteurs locaux étaient encore pire, encore plus forte.

Les problèmes évoqués. En fait, la plupart des habitants quand ils n'étaient pas agricoles, pensaient que le

maintien de la plaine agricole allait quand même de soi. Il y aurait toujours des agriculteurs. Mais ce que disaient les agriculteurs, c'est que leurs conditions économiques et sociétales de maintien n'étaient pas assurées. Quelques agriculteurs dans la Plaine de Versailles sont très riches plus par leurs bâtiments que par le fait qu'ils font des céréales et cela était parfois mal perçu. Ce qu'on leur disait, ce n'est pas parce qu'ils ont des bâtiments et que sur le papier ils gagnent l'impôt sur la fortune, qu'ils vont forcément rester à exploiter ces terres. A la rigueur ce n'est pas le revenu des céréales qui leur font leur principal revenu. C'est certains agriculteurs. Il y en a d'autres qui étaient dans une situation très précaire, qui étaient locataires ou qui chaque année essayaient de racheter un peu de terre pour se maintenir. Tous ces problèmes d'agriculteurs, cela a eu de plus en plus d'échos auprès des élus à cause des friches agricoles, d'aménagement du territoire, qui renvoient un comportement de plaine qui était globalement insatisfaisant. Cet audit a permis aussi de partager les problèmes des agriculteurs avec les autres acteurs. Une bonne partie des élus étaient déjà sensibilisés, pas tous mais les autres acteurs étaient plus circonspects sur le rôle des agriculteurs parce qu'ils disaient, les agriculteurs vendent leurs terres cela fait des lotissements. Il fallait mettre tout cela sur la table.

La gestion du risque de disparition c'était que l'on préférait grignoter un peu la plaine à chaque fois sans la manger complètement pour la maintenir dans un équilibre entre développement et protection. En prospective, je reprends ma grille, la peur des friches était très forte chez tous les acteurs. La peur que finalement on ne maitrise plus l'aspect agricole. Et les propositions d'actions. Il y avait beaucoup de projets parfois contradictoires mais tout le monde se retrouvait autour de l'idée de créer une instance de plaine, car il n'y avait pas de lieu pour parler de ces problèmes-là, des problèmes agricoles mais des problèmes aussi du vivant dans la Plaine de Versailles. Donc dans cette phase de séminaire suivante, il fallait passer du problème au projet.

Il y a eu quatre groupes : un groupe d'agriculteurs, un groupe d'associations de défense de l'environnement et du cadre de vie, un groupe d'autres associations qui sont des acteurs du loisir et de la connaissance du territoire, qui ne sont pas des associations de la même nature, puis un groupe d'élus. Il y a eu trois réunions de travail par groupe selon la même méthode sachant que cela a été complété avec des réunions avec les services de l'Etat. 53 participants, 17 communes. Je me rappelle d'un élu qui en sortant de la réunion disait que c'était la première fois que le parlement de la Plaine de Versailles se réunissait. Pour eux, c'était vraiment important. Ils n'avaient pas l'habitude de se parler. On parlait de la différence entre le Nord et le Sud. Historiquement même, ce n'était plus vrai quand j'ai commencé à travailler là-bas, le Nord était à droite, le Sud à gauche. Villepreux est passé à gauche, à droite. Il y avait même des différences politiques très fortes. On a essayé de travailler sur les règles du bien commun. Là encore on renforce la discussion. Renforcer l'identité de l'autre pour passer un contrat avec lui. Il ne s'agit pas de taper sur l'autre. L'idée c'est de construire des projets ensemble. Susciter le désir plutôt que de la contrainte. Il y a déjà suffisamment de contraintes sur cette plaine, ce n'est pas la peine d'en rajouter. On ne voulait pas travailler sur des contraintes supplémentaires et avoir des structures vulnérables au désengagement pour permettre l'engagement. C'est le paradoxe de l'engagement, c'est de pouvoir se désengager donc les gens étaient libres de participer, de ne plus venir au groupe etc. tant qu'il n'y a pas de documents de signés ! On fait de l'intelligence commune.

Il en est ressorti un dessein commun qui était une dynamique d'amélioration de la qualité du vivant de la Plaine de Versailles centrée sur l'amélioration de l'agriculture. L'idée est que l'on travaille sur la qualité de l'agriculture et que cela bénéficie à tous, que les problèmes sur l'agriculture renvoient à des problèmes sur l'ensemble du territoire. Je ne prends qu'un exemple celui de la circulation. Beaucoup de problèmes de circulation pour les tracteurs. Vous imaginez les problèmes de circulation dans Plaine de Versailles avec le triangle de Rocquencourt pas loin… Des problèmes dans tous les sens aussi bien nord-sud que ouest-est. Il y a eu six projets de qualité qui sont d'ailleurs restés les axes d'orientation du début de l'APPVPA. Valoriser et améliorer la qualité du bâti agricole, la qualité de la circulation agricole et rurale, des projets économiques en harmonie avec le site, une information et une pédagogie de qualité, développer des outils d'information commune, de signalisation etc. Améliorer les qualités des procédures administratives et stratégiques.

Une revendication importante des agriculteurs, c'était de dire il faut commencer par ce que les communes, les conseils généraux, tous les acteurs, les collectivités nous donnent les moyens de rester et de nous développer sur le territoire dans le respect du paysage et cela passe par les PLU, les SCoT.

Améliorer la qualité de l'eau et de la nature. Ça n'est pas sorti spontanément. C'était dans l'audit patrimonial. Du coup il y a eu des partenariats avec l'agence de l'eau. Il nécessitait un espace de rencontre. Il y a eu tout un travail sur le dispositif de gestion de la qualité. Je crois que j'en ai assez parlé. Ce qui est important, c'est qu'à partir de cette question d'instance de plaine, on a demandé à chaque groupe d'acteurs ce qu'ils en pensaient et il est sorti des choses assez convergentes. Ce qui est intéressant, c'est le point de vue des agriculteurs. Pour eux, il y a un niveau collectif d'action, administratif et juridique pour favoriser le maintien de l'agriculture. Et puis, il y a un niveau d'action en commun avec l'ensemble des acteurs qui agit sur la Plaine de Versailles. Une

meilleure concertation, de la souplesse.

Il fallait distinguer deux choses : y a la loi et puis la façon de travailler ensemble. Autant la loi, les instances existantes peuvent le faire autant pour la gestion en commun il faut créer quelque chose. Le point de vue des associations, c'était une structure tripartite avec une construction de la confiance. Les élus ont beaucoup discuté du statut juridique. Il y avait une discussion à ce moment-là sur la création d'un EPCI, d'un établissement public qui ne s'est pas fait. En fait, les élus étaient soucieux d'avoir une structure assez légère pour pouvoir avancer et s'en sortir et puis aussi ne pas paraitre comme concurrents par rapport aux autres structures intercommunales qui existent.

La conclusion est une conclusion que j'ai présentée aux groupes des séminaires, qui était la conclusion de la démarche. Tous les groupes sont d'accord pour la constitution d'un lieu de rencontre et de négociation entre les acteurs de la plaine de Versailles chargé de faciliter et de garantir l'application de la stratégie d'action. Pour que ce lieu de rencontre fonctionne il doit s'appuyer sur un dispositif décisionnel clair sous la responsabilité des élus et une équipe de facilitation à l'animation. L'animation, la facilitation est importante. A l'occasion de ces séminaires, on a vu venir des gens du plateau des Alluets, des élus qui étaient intéressés et c'est pour cela que c'est devenu la Plaine de Versailles et le plateau des Alluets, qui est un territoire un peu voisin mais qui connait les mêmes problématiques. Donc cela a été créé en 2004. En gros le fonctionnement idéal de l'APPVPA c'est qu'il y a une initiative d'un particulier, d'une commune, d'une association, un projet initial qui n'est peut-être pas très bien foutu. Cela se passe au sein de l'association, c'est discuté dans l'association. Il y a tous les acteurs qui sont présents, les personnes qualifiées c'est-à-dire les collectivités, les grands acteurs institutionnels, les élus, les agriculteurs, les associations. Une instance décisionnelle qui est le bureau de l'association. Il y a une équipe de facilitation qui anime cela. L'idée, c'est qu'ensuite il y ait un projet qui sorte avec de nouveaux partenariats, des agréments administratifs, une augmentation de l'acceptabilité du projet. Ça c'est la théorie après en pratique, il faut des années mais c'est comme cela que l'on a construit cette instance de plaine. On avait des idées sur la façon de gérer en commun mais il est clair que l'on s'est appuyé sur ce une dynamique existante. C'est ce qu'a rappelé madame LE MOAL. Il y avait Gérard LAUREAU, un certain nombre d'élus qui étaient moteurs, des agriculteurs qui étaient moteurs et cela ne se serait pas fait sans que les gens se mobilisent eux-mêmes. Il y a certaines associations de défense de l'environnement qui ont participé à la démarche et qui après n'ont pas voulu rester parce qu'ils se construisaient contre les élus, après c'est difficile de travailler avec eux. C'est la démocratie, il faut de l'opposition aussi !

Il y a deux niveaux d'action différents. Il y a le niveau pour moi collectif au sens des collectivités qui créé des documents d'urbanisme, qui sont importants. Il y a des classements, il y a par exemple le classement de la vallée de Versailles. Si vous voulez changer un volet, il faut l'autorisation du ministre de l'environnement. Donc il y a ces documents-là mais ce que nous avons voulu faire, c'est un espace de gestion commun c'est-à-dire un lieu qui mette de l'huile dans les rouages et qui permettent aussi aux acteurs des collectivités de mieux travailler ensemble, de se coordonner.

Colette LE MOAL :

Pour reprendre cette idée d'un intérêt commun à tous sur le territoire, je trouve que le professeur OLLAGNON avait une image qui vraiment fait comprendre les choses. Il nous parlait de deux personnes ayant une orange pour deux et comment partager cette orange. L'idée qui vient c'est de la partager en deux, comme ça égalité et tout le monde devrait être heureux, mais ce n'est pas si sûr que ça. En fait, il y a un qui voulait faire du jus de fruits et qui visait la pulpe et l'autre qui voulait l'écorce de l'orange pour faire de la pâtisserie. Finalement en pelant l'orange et en donnant la pelure à l'un et le jus à l'autre on a valorisé le produit. Sur la Plaine de Versailles, c'est un peu ce qui s'est produit aussi parce que c'est vrai, les élus, les associations, les particuliers et les agriculteurs ne se parlaient plus. D'autant que dans notre région, les agriculteurs ont été très pris par leurs tâches agricoles et finalement ont déserté les conseils municipaux où ils pouvaient s'exprimer autrefois. Les agriculteurs montaient leurs projets dans leur coin. Quand ils venaient vers les élus, cela n'allait plus parce que l'élu avait un règlement à faire respecter et puis si le permis était délivré, il y avait des associations de défense qui attaquaient. Donc cela ne fonctionnait plus. Donc c'est cette idée géniale de faire finalement une association avec trois collèges. Un collège pour les élus, un collège pour les agriculteurs et un collège pour les associations et les particuliers. Et ce monde-là de façon tout à fait volontaire et sachant qu'ils y trouveront ce qu'ils attendent de ce territoire. L'agriculteur c'est son bureau, son revenu. Les associations ou les particuliers, c'est de pouvoir très souvent bénéficier de cette vue des blés qui ondulent ou de la plaine toute jaune à certains moments et se promener sur les chemins. Ce sont des attentes bien différentes et au sein de cette association, nous parvenons à tomber d'accord sur des projets.

Il fallait d'abord faire naitre cette identité de la plaine de Versailles qui n'existe pas. Les associations se sont mises au travail. Elles ont fait un travail de fourmis remarquable. Elles ont répertorié les chemins, elles ont

fait un guide des chemins, elles ont fait des projets de signalétique. Petit à petit les habitants de la Plaine de Versailles qui étaient de nouveaux venus finalement, ils arrivaient de l'étranger, de province et puis de la ville d'à côté, ils ne connaissaient pas ce territoire. En travaillant ensemble dans les associations, on s'est mieux connu. Il y a eu des concerts, des rassemblements de chemins dans les petites communes aux alentours. Les habitants commencent à se connaitre et c'est effectivement ce sentiment d'appartenance à un territoire qui fait que l'on peut essayer d'avancer. Donc on a beaucoup travaillé sur l'identité.

Ensuite pour faire émerger les projets des agriculteurs, il s'agissait de trouver les bonnes diversifications. A part les céréales, il fallait peut-être trouver autre chose. C'est comme cela que dans les diversifications sont apparus les circuits courts. Ecouler la production sans l'envoyer au loin et on a donc vu des fermiers, des agriculteurs venir avec leurs produits sur les marchés forains locaux mais également faire de la vente à la ferme, faire des cueillettes. Les citadins aiment aller cueillir leurs pommes ou récolter les fraises. C'est quand même plus facile, quand on n'a pas de terre on ne peut pas manger sa fraise, tandis que là on va la cueillir et puis les enfants peuvent en manger. Tout le monde y trouve son avantage. Il est apparu une filière qui nous a semblé très intéressante, c'est le cheval. Le cheval était très présent sur cette terre des rois. Je vous ai parlé des territoires de chasse. Là ce n'est pas pour faire de la chasse mais toute la filière du cheval. Cela intéresse déjà les agriculteurs au premier chef puisqu'il faut nourrir les chevaux, il faut traiter le fumier d'où des projets qui peu à peu émergent. Vraiment, il faut également pour les agriculteurs ouvrir des chambres d'hôtes capables d'accueillir cavaliers et chevaux. Ce sont des choses qui se mettent en route mais il arrive à un moment où il faut de l'argent.

L'association n'avait pas d'autres fonds propres que les cotisations des adhérents, des particuliers, des communes et des agriculteurs. Chacun trouvant que c'est trop cher et que cela fait au bout du compte des recettes minimales. Nous avons eu un premier Président, Michel COLIN, maire de Noisy-le-Roi, qui pendant huit ans a fait un travail remarquable, qui a su faire avancer les projets avec presque pas de moyens et c'est comme ça que nous avons concouru pour avoir un projet leader Ile-de-France. Cela ouvre des possibilités puisque cela donne de l'argent. Cela nous a permis de recruter une animatrice à temps complet ainsi qu'un demi poste pour une comptabilité car gérer un projet leader c'est extrêmement compliqué et lourd. C'est d'une administration mais vraiment très lourde et très difficile. Nous arrivons au moment où il va falloir évaluer ce que donne notre projet leader. On s'aperçoit que tout ce qui concerne l'agriculture, les projets agricoles par eux-mêmes n'ont pas épuisé leurs fonds parce qu'ouvrir sa ferme pour en faire un gîte ou pour faire une cueillette, cela veut dire une vraie révolution professionnelle et dans la vie familiale. Donc cela demande du temps. On voit des transformations des produits. Nous avons des personnes qui produisent les fruits et qui pensent maintenant à des transformations. On voit déjà des confitures. Aujourd'hui on parlait du chutney. On aura peut-être du chutney de la Plaine de Versailles. Mais cela prend du temps. On va évaluer ce projet leader et à la faveur de cette évaluation essayer d'en demander un autre parce que l'association rencontre des difficultés. Ce sont des difficultés financières. Nos recettes reposent sur 75% de subventions de droite et de gauche. Cela n'est pas la meilleure façon d'assurer sa pérennité. Il faut que l'on trouve de nouvelles recettes. On s'y emploie.

Je ne me souviens plus de la deuxième difficulté. La troisième difficulté qui apparait aujourd'hui, c'est que nous voyons à nouveau la pression foncière sur les terres agricoles recommencer à s'intensifier. Pour nous, c'est assez déstabilisant parce qu'en fait le SDRIF de la région d'Ile-de-France qui avait été stoppé au moment où la loi sur le Grand Paris était en cours de réalisation parce que tant qu'à faire, dans le nouveau SDRIF, il fallait faire apparaitre le projet de métro. Ça semblait quand même plus logique. Aujourd'hui, un nouveau projet est arrêté et va être mis à enquête publique et nous découvrons avec horreur que déjà nous avons 200 hectares menacés par l'installation d'un centre d'entraînement du PSG et que nous avons dans d'autres endroits d'autres pressions très fortes et là, nous allons devoir résister. Vous entendrez parler de l'APPVPA dans la presse à propos de ces terres agricoles. Nous avons décidé que ce territoire resterait agricole conformément aux principes que tout le monde nous rappelle à tout bout de champ et la région Ile-de-France en particulier. La ville doit cesser de s'étendre sur les terrains agricoles et se densifier sur elle-même. C'est vraiment un concept qui fait assez bien l'unanimité. Maintenant, il faut que les décisions et que les plans et les cartes respectent ce projet. C'est toute la force d'une association et sa fragilité.

ECHANGES avec la salle :

Une question est posée sur la structure des exploitations et l'opportunité de créer une protection supplémentaire pour les terres de la plaine de Versailles.

Réponse de *Colette LE MOAL* :

Il y a des petites et des grandes surfaces. Il y a des horticulteurs qui ont des difficultés.

Nous n'avons pas cette démarche actuellement. Nous considérons que les SCoT des intercommunalités, les PLU des communes, le SDRIF, doivent avoir des dessins et des frontières suffisamment précises pour que l'on n'ait pas besoin de rajouter de la complexité à ce qui est déjà compliqué.

Réponse de *Vincent PUPIN* :

Ce qu'il faut voir c'est que les empilements de protection ici sont phénoménaux. Malheureusement, cela n'a jamais garanti le fait que l'agriculture reste. Ce qui va garantir le maintien de l'agriculture c'est le point de départ par rapport aux sites classés. Le site classé on ne peut pas faire plus protecteur sur la partie Est, mais ce n'est que la partie Est. La revendication de l'association de défense c'est de classer toute la Plaine de Versailles jusqu'à la Mauldre. Mais le problème c'est que le classement ne garantit pas le fait qu'il y ait des agriculteurs qui vont continuer à vivre, à travailler et à se développer. Au départ les agriculteurs voyaient ce classement comme une contrainte supplémentaire, ils ne pourront pas construire de hangars, ils ne pourront pas se développer, ils ne pourront pas vendre leurs terres, etc. Les systèmes de protection existant – je ne connais pas le nouveau – je ne dis pas qu'il ne faut pas de système de protection mais ce n'est pas le fond du problème.
Le fond du problème c'est que la meilleure façon de protéger la Plaine de Versailles c'est de dire on a un projet commun, on veut ensemble que cette terre reste agricole et on se donne le moyen de le faire. C'est vraiment dans cet esprit que cela a été fait. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de PLU, de SCoT dans tous les sens. Il y a des systèmes de protections vraiment draconiens. En Ile-de-France vous pouvez avoir un système très protecteur et puis tout d'un coup le PSG veut 200 hectares et cela devient pratiquement un truc d'intérêt national et il n'y a plus rien à faire. Ce n'est peut-être pas le PSG mais il y aura toujours des projets concurrents. En tout cas le fond du problème est de savoir si l'ensemble des acteurs se concertent et sont prêts à maintenir cette terre.

Juste une anecdote au moment de la démarche pour le classement du site. La DREAL, la direction de l'environnement, dit c'est super il y a des gens qui se mobilisent. C'est vrai, on va envoyer des gens pour regarder tout ce qu'il y a de remarquable dans le site classé. Il y a eu des agents de l'Etat qui sont allés dans les fermes pour repérer les aspects remarquables de certaines fermes du XIIIème et XIVème siècle. Tout de suite une réaction des propriétaires et agriculteurs. Attendez, on fait une démarche, on écoute les gens, vous venez et vous n'avez même pas prévenu les propriétaires. Vous débarquez dans les fermes, les gens ne savent pas pourquoi vous venez. Vous voyez même si c'est bourré de bonnes intentions le système de protection est fortement critiqué. Pourquoi ? Parce qu'il ne se faisait pas avec les gens. Après on a travaillé avec l'Etat pour que ce site classé repose sur les acteurs eux-mêmes de la protection qui doivent être les agriculteurs, qui doivent être conscients eux-mêmes que l'on ne doit pas faire n'importe quoi sur cette plaine.

Réaction de *Colette LE MOAL* :

Le classement a été accompagné d'un plan de gestion de façon à permettre la vie de l'agriculture néanmoins. Mais toujours de façon très respectueuse des textes et des données paysagères.

Réaction de *Serge BONNNEFOY* :

Une précision pour les gens de province parce que l'on est dans deux systèmes différents. Dans la région capitale il y a à la fois un SDRIF parce que les SCoT doivent être cohérents au SDRIF mais il y a à la fois une gouvernance bicéphale entre l'Etat et la Région qui fait que l'Etat a toujours un moyen de pression sur un certain nombre de décisions dans cette région-là. Alors qu'en province on est un peu tranquille même si dans le droit français c'est quand même un droit de l'urbanisme où l'Etat peut toujours faire un PIG qui s'impose à l'urbanisme qu'il a lui-même signé. Ça n'existe pas dans certains pays du nord de l'Europe. Il y a cette difficulté que vous avez en Ile-de France de ne pas complètement être dans le droit commun et vous avez des atouts par ailleurs.

PARTICIPANT :

Je suis d'un SCoT qui correspond à une intercommunalité sur le nord-ouest de la Plaine de Versailles. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le PAEN a été proposé comme outil mais ce sera une seconde phase une fois que les intercommunalités seront constituées pour aller plus loin notamment avec ce qui a été révélé dans le SCoT. C'est le cas des espaces agricoles qui sont effectivement protégés par le SDRIF et le SCoT, mais il y a des poches agricoles qui sont maintenues que l'on a appelées « espaces agricoles patrimoniaux », qui sont coupés du reste des zones agricoles et qui méritent une attention toute particulière. Juste un point pour la compréhension pour le projet du Paris Saint-Germain, il est sur une partie du plateau des Alluets qui n'est pas dans l'APPVPA sinon cela n'aurait pas pu éclore. C'est sur le territoire de la commune de Poissy qui n'a rien à faire de ses espaces agricoles. C'est sous la pression des élus de Poissy, de la région et du propriétaire qui est un

marchand de biens qui cherche depuis des années à se débarrasser de cette ferme et qui imagine tout ce qui est imaginable comme de vendre à un golf. Si le PSG ne vient pas il y aura toujours cette pression pour faire un golf, porter des millions de mètres cubes de remblais pour rentabiliser le milieu. Il risque de faire mourir la petite région agricole du plateau des Alluets.

Réaction de *Colette LE MOAL* :

Les agriculteurs en général sont des gens très raisonnables et réfléchissent avant de venir. C'est vrai que c'est grâce à quelques agriculteurs leaders que l'on a pu mettre en marche ce deuxième collège des agriculteurs. Mais à peu près la moitié des agriculteurs à adhéré à l'association. Souvent chez l'agriculteur, celui qui réussit on se dit ce n'est peut-être pas si bien de le suivre, on va peut-être le jalouser, on va se faire avoir. Je suis bretonne d'origine, je sais comment on fonctionne quand on est paysan et dans la Plaine de Versailles on est paysan et cultivateur. Mais petit à petit, on voit qu'il y a de l'argent avec ce projet leader. Si l'un d'entre eux a une bonne idée et qu'elle est reprise par l'association elle va pouvoir grâce au groupement d'action locale, le GAL, elle va peut-être pouvoir bénéficier de fonds. Donc je pense que cela va se faire. Je sens beaucoup d'amélioration dans la participation des agriculteurs. D'autant que je vous disais que le premier président de notre association était dans le site classé, il était de la commune de Noisy-le-Roi alors que la plus grande partie de la plaine est hors du site classé. Ce n'est pas tout à fait les mêmes contraintes qu'ils ont et le nouveau président, ***Patrick LOISEL***, maire de Feucherolles, est dans cette partie non classée. C'est pour ça que l'on est déjà plus rassuré de voir un président comme nous.

PARTICIPANT :

Je voudrais savoir quel est le niveau d'effort au niveau des cotisations des collectivités, des communes. Pour continuer sur la gouvernance, pour l'instant l'association est sur un territoire qui recoupe six EPCI. Va-t-on vers des changements dans cette représentation ? Pour vous est-ce que l'objectif est de garder le système dans cette démarche patrimoniale ou est-ce que l'objectif est d'avoir une plaine mieux représentée par un EPCI ?

Réponse de *Colette LE MOAL* :

Nous avons vraiment étudié cette solution de l'EPCI parce que c'est vrai l'association c'est quand même beaucoup de doigté, de présence, de susceptibilité, à gérer, etc. Certains se disaient l'EPCI c'est peut-être plus sûr et peut-être des recettes de la région selon la collectivité à laquelle on se raccorde. On s'est aperçu que de toute façon du jour au lendemain on peut vous supprimer les subventions donc ça n'assure pas plus la pérennité. Par contre cela faisait peur à certaines communes qui se disaient on ne pourra plus s'en sortir. On ne sort pas facilement d'un syndicat mixte ou autre. Donc on a abandonné cette idée de l'EPCI et on continue avec l'association.

Notre nouveau président dans l'ardeur des débuts s'est dit, on va réajuster les cotisations. Si on faisait un euro par habitant, les communes faisant 4 000 à 5 000 habitants, des hurlements. C'est vrai qu'en ce moment, les communes sont un peu malmenées. Je pense donc nous allons passer à 0,7 ou 0,5 euros. Un peu plus pour le secteur classé parce que c'est vrai qu'il prend beaucoup d'énergie à l'association. Cela n'est pas très signifiant. Il va falloir que l'on trouve d'autres recettes. Nous avons maintenant un guide des chemins, on va pouvoir le commercialiser. On a réalisé des cartes de la région, on va pouvoir les commercialiser. On va peut-être se trouver aussi des mécènes. On va essayer d'améliorer les finances.

Intervention de *Sophie BONIN* :

Peut-être commenter ces cartes des territoires d'intercommunalité. Pour resituer la Plaine de Versailles par rapport aux agglomérations qui environne cette plaine. C'est le problème je pense en Ile-de-France. Si la structuration en intercommunalité est très faible, c'est parce qu'il y a des craintes que ces processus de métropolisation, d'agglomération secondaire « bouffent » tout.

Ici la Plaine de Versailles, vous avez à l'Est, Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Vous avez au Sud la communauté d'agglomération anciennement nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Vous avez l'OIN du plateau de Saclay qui est ici. Vous avez l'OIN de Seine Aval qui est au-dessus. Il y a aussi toute une dynamique de métropolisation autour d'Orgeval, Poissy qui se trouvent-là. Des petites communes qui n'appartiennent à aucun EPCI, il n'y a même pas de communauté de communes. Une communauté de communes « cœur rural, cœur d'Yvelines » qui revendique cela, une unité rurale de territoires.

Réaction de *Colette LE MOAL* :

Pour répondre effectivement aux difficultés de ces six intercommunalités qui risquent de créer des problèmes à terme, nous avons pensé associer les intercommunalités à notre réflexion sur la charte paysagère de façon à ce qu'ils prennent bien conscience qu'ils ont soit une, soit cinq communes de ce territoire qui a une charte paysagère. Ceci amènera nous l'espérons les intercommunalités lorsqu'elles feront leur SCoT, parce que les intercommunalités doivent faire des SCoT, à respecter au moins la charte paysagère sur les deux communes qui font partie de leur intercommunalité. C'est un enjeu fort que nous donnons à cette charte dont il sera question ce soir ou demain.

Intervention de *Sophie BONIN* :

Je vais revenir sur les processus qui conduisent à cette situation. L'idée que je vous présentais tout à l'heure c'est que l'on a un territoire un peu laboratoire innovant de ces questions d'agri-urbanisme et sans doute une transition paysagère d'un espace périurbain, qui plus est un espace de grande culture donc de culture intensive qui ne fait pas tellement paysage du point de vue de l'économie touristique. On est dans un territoire ordinaire d'agri-urbanisme assez typique d'Ile-de-France qui se rencontre ailleurs en Ile-de-France mais on a une situation très particulière liée à la proximité du château de Versailles. On a cette première logique patrimoniale qui est classique pour ceux qui connaissent les questions de patrimonialisation avec une extension spatiale de cette patrimonialisation. On part du château du monument historique, on a les jardins et puis maintenant, il y a le grand parc de chasse qui est donc le territoire du parc à l'époque de Louis XIV, qui lui fait vraiment l'objet d'une invention récente. Ce grand parc de chasse a été oublié, en témoigne un certain nombre d'infrastructures d'autoroutes, de chemins de fer, qui ont été construits sur ce grand parc mais qui a fait l'objet d'une retrouvaille à partir des années 1990-2000. Je vous l'illustrerai un peu. Je pense que sur ce territoire, il y a aussi une autre logique patrimoniale, qui elle est relativement indépendante du château même si elle a pu influencer les choses, c'est là que je parlerai de transition paysagère, et qui rejoint la question dont on a parlé aujourd'hui sur l'évolution du statut de l'agriculture pour les urbanistes avec la question de la place des paysagistes comme ayant fait des propositions aux urbanistes qui étaient des propositions originales.
Je ne reviens pas sur la caractérisation du territoire. Une petite carte qui vous montre le périmètre du Grand Parc. Le site classé de la Plaine de Versailles que vous voyez ici. Versailles avec le château, le grand canal comme signe et le territoire de l'association patrimoniale qui lui va délimiter par les coteaux boisés, qui vont ici et qui prennent le plateau des Alluets. Un coteau boisé au Nord et un coteau boisé au Sud qui est pratiquement continu. Une urbanisation au pied de ces coteaux. Urbanisation très différente. Au Nord de la plaine de Versailles, on a des communes riches qui se sont urbanisées à peu près à la même époque mais une urbanisation surtout à liée à la proximité l'autoroute A13, qui permet de rejoindre Paris et la Défense très vite. Le coteau au Sud s'est surtout urbanisé en lien avec la présence de la voie chemin de fer qui conduit à Paris et donc au Sud de notre territoire, et avec beaucoup plus de logements sociaux et de population plus pauvre avec des pourcentages de 20-30-40% de logements sociaux. Donc mixité en termes de logements collectifs, logements individuels au Sud de la plaine que l'on ne retrouve pas au Nord donc ce contraste-là.

Le territoire de la Plaine de Versailles va jusqu'à la vallée de la Mauldre et va ensuite vers la Seine. Vous voyez le site classé c'est moins du tiers du territoire. Cela me semblait important de le rappeler, avec un gros risque qui saute aux yeux quand on voit la carte des EPCI, qui est une scission avec une partie proche de Versailles absorbée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et puis une partie plus rurale, la vallée de la Mauldre, qui peut se tourner en plus vers Saint-Quentin-en-Yvelines, le Nord peut se tourner vers la vallée de la Seine dans les projets du Grand Paris. Il y a un vrai enjeu pour l'association patrimoniale que de réunir justement ça alors qu'il y a une unité géographique évidente de ce territoire.

Cette logique patrimoniale on la retrouve. Le site classé qui fait partie de l'extension du périmètre du château et le Grand Parc de chasse avec le travail d'une association « Les amis du Grand Parc » qui est assez active et le travail de l'Etat qui veille sur ce territoire. C'est une autre spécificité de la Plaine de Versailles. C'est sur l'Etat regarde ce qui se passe. Une étude de la DIREN qui a cherché à reconstituer ce Grand Parc, une étude de plusieurs années qui a puisé dans les archives pour essayer de reconstituer le paysage tel qu'il était et proposer un scénario d'évolution qui serait la révolution des murs, des petits monuments, des bosquets, des alignements d'arbres, des allées qui existaient à l'époque de Louis XIV. On a parlé de la position très spéciale du château par rapport à la Plaine de Versailles. C'est vraiment un archétype de la relation ville-campagne avec le château pour s'approprier en fait la campagne mais aussi l'agriculture, l'alimentation. Toutes ces questions-là on les retrouve cristallisées dans un paysage qui a été conçu par Louis XIV et par LENOTRE, cette situation, cette position en hauteur du château par rapport au domaine.

La Plaine de Versailles et la question de la perspective du château à préserver dans la continuité du Grand Canal est une vieille affaire. On trouve cela dans les documents d'urbanisme des années 1930 et qui proposent avec ce que l'on avait comme outil de règlementation pour ne pas construire une zone non aedificandi. On peut constater qu'elle était étroite. A ce moment-là, c'était vraiment le cône de vue et c'est tout. On voit par rapport

à cette carte aujourd'hui que le périmètre est bien plus large que le cône de vue. La reconnaissance paysagère va bien au-delà de ce cône mais c'est intéressant de voir que c'est quelque chose qui fait l'objet d'attention depuis longtemps. Un autre document intéressant par rapport à cette idée d'extension dont je vous parlais, c'est le classement de l'UNESCO avec une zone tampon. Vous avez ici le domaine du château de Versailles, ici l'allée royale de Villepreux. Thierry LAVERNE en a un peu parlé aujourd'hui et la création d'une zone tampon qui correspond au site classé et un périmètre en trou de serrure qui présente le grand parc de chasse. Le motif du classement, c'est bien celui-là.

Voilà un extrait de l'étude de la DIREN qui a été commandée en 2003-2004 sur le site classé et qui propose la restauration des petits bosquets, de haies, d'alignements - qui étaient des bosquets de chasse - des faisanderies et puis les allées et le mur. Ça c'est une proposition intéressante. Ce territoire c'est sa gouvernance originale bien entendu dans un territoire qui en avait bien besoin, mais c'est aussi un territoire qui souffre de surterritorialisation. Vous l'avez vu beaucoup d'acteurs politiques se superposent et donc c'est assez intéressant. Sur les autres territoires qui ont fait l'objet de l'audit patrimonial il n'y a pas eu de suite, pas aussi fortement.

Je voudrais développer le fait qu'il y a une désignation patrimoniale de cet espace agricole, d'un espace de grande culture, on parle même d'agriculture industrielle, et qui a une origine d'experts certes mais aussi une origine sociale, plurielle qui est liée au dynamisme de cette association. Mais derrière ce dynamisme il y a évidemment la convergence d'intérêts différents de la part des habitants qui veulent préserver leur cadre de vie, des agriculteurs qui ont besoin de gérer ces contraintes et si possible de les transformer en synergie, de cette proximité avec les citadins et des élus locaux qui sont évidemment préoccupés par cette conciliation entre développement local et préservation du cadre de vie. La patrimonialisation de l'agriculture pour elle-même. Cette partie, me semble-t-il, est relativement indépendante de la construction du château et fait même une sorte d'équilibre avec ça suivant deux processus que j'ai appelé «ouverture aux désirs des citadins », qui va beaucoup s'appuyer sur ce qu'on lit à travers l'évolution des documents d'urbanisme et puis un processus de naturalisation de l'agriculture que je développerai tout à l'heure.

Les documents d'urbanisme sont très intéressants à voir. On retrouve évidemment ce qui est connu, l'agriculture comme zone blanche est en plus absente de la légende. Dans les catégories spatiales de ces schémas directeurs de 1965 on ne la retrouve pas. Malgré tout, on reconnait bien qu'il faut préserver ce territoire-là de l'urbanisation mais c'est surtout la préservation du prolongement du site historique, qui vraiment a fait la base de cette préservation de cet espace. Dans le SDAURIF de 1976, il y a un front urbain qui est dessiné autour de l'agglomération de Versailles et surtout la Plaine de Versailles est reconnue comme zone naturelle d'équilibre. C'est quelque chose de très intéressant et c'est là que l'on voit aussi ce que je vous évoquais sur la place des paysagistes parce que ce SDAURIF de 1976 manifeste aussi dans son discours que c'est un schéma directeur qui est très paysager. Il est question de paysage, il est question de trames vertes. On a fait un travail avec mes collègues sur les schémas historiques aussi des documents d'urbanisme à Angers, le terme de trame verte apparait plus tard. C'est une trame verte dans un sens paysager, pas dans un sens écologique. C'est l'idée de structurer le territoire par les espaces boisés, agricoles et les cours d'eau.

Cette zone naturelle d'équilibre c'est la première. Il y en a eu plusieurs en Ile-de-France mais c'est la première à être étudiée et à être prise en exemple ; cela a produit un livre vert de la Plaine de Versailles. Je me demande mais je n'ai pas fait les recherches exhaustives mais il me semble que c'est une des premières occurrences du terme Plaine de Versailles parce qu'avant on parlait du Val de Gally. C'était une région identifiée comme le Val de Gally. Ce livre vert est un travail paysagiste et qui évoque cette mise en relation des activités agricoles et l'inclusion des activités agricoles dans le projet urbain. Là il y a quelque chose de tout à fait pionnier que l'on retrouvera dans le SDRIF de 1994 mais ce n'est que repris. Il y a moins d'inventions et de choses intéressantes de ce point de vue-là. De même ces valeurs entre agricultures et villes seront reliées dans le SDRIF de 2008 mais pas de façon aussi franche que dans le livre vert de la Plaine de Versailles.

Plaine de Versailles reconnue comme pénétrante agricole. L'idée d'entité agricole, urbaine périurbaine sont développées, on en a parlé donc je passe.

La question de la naturalisation. Elle prend plusieurs aspects. C'est-à-dire que c'est l'idée que l'espace agricole devient un espace de la nature, du point de vue tout d'abord de la valeur écologique. C'est-à-dire on introduit, et c'est très récent, depuis cinq, six ans des valeurs écologiques dans cet espace agricole à travers les annexes. Ce sont des discussions autour des bandes enherbées, autour des pelouses sèches, autour des mares, un discours sur la biodiversité, l'agrodiversité mais aussi la diversité des systèmes agricoles, des espèces cultivées. Il y a cette dimension-là de la naturalisation mais il y a aussi la dimension qui est liée aux usages. C'est-à-dire le développement de pratiques de nature dans cet espace agricole donc ce sont les promenades familiales. Il y a un guide de randonnées qui a été fait par des bénévoles de l'association où le programme leader a

permis la publication de ce type de randonnées mais c'est tout un réseau de sentiers qui sont dans l'espace agricole en grande majorité. Alors que les Yvelines sont plutôt un espace forestier, l'espace de nature par excellence versaillais, c'est plutôt la forêt. Mais on voit depuis dix ans que les gens reconnaissent l'intérêt de se promener dans l'espace agricole. Il y a des randonnées équestres, des boucles équestres sur lesquelles travaille l'association patrimoniale. Il y a des choses comme les marches nordiques, comme l'écotrail, le semi-marathon de l'allée de Villepreux, le cyclisme, etc.

Tout cela interagit sur la politique de l'eau. Il y a toute une reconnaissance des valeurs écologiques de l'agriculture derrière. Cet inventaire démarre un peu partout sur le territoire de l'association, sur l'espace agricole essentiellement. La communication autour de ces sentiers de randonnées où on voit pris en photo, les chemins agricoles utilisés comme des sentiers. Voilà une image du guide randonnée. Vous voyez là encore, c'est bien plus l'espace agricole que la forêt qui est représenté.

La question du ressenti, notamment c'est ***Yvon LE CARO*** qui parlait de Rennes dans l'agglomération rennaise. On a aussi mené quelques enquêtes, ce n'est que le début, notamment sur deux communes qui sont Plaisir et Fontenay-le-Fleury et on a pu constater qu'il y avait une différence considérable de ressentis, d'usages même de pratiques des habitants vis-à-vis de l'espace agricole entre Plaisir et Fontenay-le-Fleury. L'hypothèse majeure c'est celle sur les limites physiques.

A Plaisir on a une limite physique forte entre le bâti et l'espace agricole. Il y a une voie ferrée, il y a des zones d'activités, plutôt des routes circulantes, pas de trottoirs, pas de chemins.

Sur Fontenay-le-Fleury au contraire, il y a des chemins agricoles qui poursuivent la trame des voies urbaines et il y a une route qui est fermée le dimanche entre Fontenay-le-Fleury et Bailly. C'est une route qui est entre les champs agricoles et qui connait un succès considérable. Le dimanche quand il fait beau les gens pratiquent cela. Comme c'est goudronné cela permet aussi, le roller, le vélo etc. Je pense que cela contribue énormément à faire reconnaitre l'espace agricole comme ayant une valeur paysagère forte et à le respecter. Il y a eu des projets au niveau du PLU à Fontenay-le-Fleury pour rendre urbanisable une de ces limites, de ces lisières et évidemment il y a eu une mobilisation locale très forte.

J'étais sur la question de la naturalisation, des perceptions des habitants avec un fort contraste, mais il y a eu aussi une enquête auprès des acteurs dans l'association patrimoniale dans le cadre de la charte paysagère qui a montré cet attachement très fort à l'espace agricole. C'est vraiment la motivation de l'association mais cela va au-delà.

Ici une carte de tous les cheminements équestres et pédestres qui sont décrits dans les guides. Voyez le réseau considérable que cela constitue. Derrière on peut avoir aussi cela, il n'y a plus d'agriculteurs dans l'assemblée, ils ne sont pas que positifs par rapport à ça ! Mais il y a cet effet de préservation par la valorisation paysagère. Voici une image de cette route de Bailly. Vous voyez que l'on est vraiment entre les grandes parcelles de blés. La naturalisation, on la voit par les usages de nature, par la reconnaissance écologique de biodiversité et troisième point, on la voit aussi par les processus de développement économique. De même que sont marchandisés les biens naturels, on peut aussi imaginer - et là les agriculteurs sont beaucoup plus intéressés - la valorisation de leurs produits par ce paysage agricole qui devient ressource territoriale, avec une farine par exemple de la Plaine de Versailles, avec aussi des portes ouvertes, des cueillettes à la ferme qui profitent quand même de cette valorisation.

En conclusion, on a différents processus d'historicisation, de territorialisation, de naturalisation qui contribuent tous finalement à une certaine création paysagère avec une esthétisation. Je ne vais pas insisté. Il y a un certain nombre de photos que je vous ai montré, celles-là en particulier qui sont des photos de Jacques de Givry que l'on verra demain. Il y a des photographes aussi qui publient de beaux livres sur le Grand Parc et qui contribuent à transformer les regards et finalement produisent une image ressource territoriale et aussi du travail en terme d'aménagement, de requalification.

On parlait des lisières, je pense que réellement se pose aujourd'hui de façon assez active, la question de l'aménagement des lisières ou de rétablissement d'accès du fait qu'ici on a le contournement de Noisy-le-Roi par un quatre-voie et évidemment ceux qui habitent là ne peuvent pas aller se promener de l'autre côté alors qu'il y a une demande sociale de le faire. On pourrait même rejoindre la ferme de Gally à pieds. Donc du travail pour les paysagistes. Tout a conduit à la charte paysagère, je pense que l'on vous la présentera demain. Ce qu'il est intéressant de dire, c'est que c'est une initiative du collège des agriculteurs de lancer cette charte paysagère. J'en ai un peu parlé parce que je mentionne certaines enquêtes qui ont été faites en préalable à cette charte paysagère.

Merci beaucoup.

II. VISITE DE TERRAIN

Figure 5 : Visite de terrain

Rappels de Serge Bonnefoy

Serge BONNEFFOY rappelle l'intérêt que constituent pour la réflexion FAFU la participation active et les questions des personnes présentes. Il insiste sur l'amélioration de l'appréhension de l'approche paysagère dans un territoire et de l'implication des agriculteurs dans cette approche paysagère.
Il rappelle également que ***Sophie BONIN*** a organisé cet atelier en deux temps. La veille au soir, une conceptualisation de cette démarche a été proposée avec l'ancienne députée Madame ***LE MOAL*** et ***Vincent PUPIN***, qui ont expliqué l'approche patrimoniale et la constitution de l'association (APPVPA). ***Sophie BONIN*** a également dressé un premier panorama avant que tous les participants se retrouvent sur le site ce mercredi 12 décembre au matin.

Chacun s'est vu remettre une petite fiche, support d'un petit travail poursuivant deux objectifs.

- Le premier est de creuser notre projet sur les formes agraires et la gestion des nouvelles formes agraires de la ville en transition.
- Le deuxième est d'aider les acteurs à voir comment ces visites souvent faites en tracteur peuvent être rendues plus performantes dans l'acquisition de connaissance.

Introduction du contexte par *Serge BONNEFOY*

Vous avez à votre droite le château, à gauche la pièce d'eau des Suisses. En vous retournant un peu vers l'arrière à gauche, on retrouve le potager du roi qui longe la pièce d'eau des Suisses. Entre les deux, l'embouteillage et donc une route qui n'existait pas auparavant parce que le domaine du château était d'un seul tenant. On passait du potager du roi au château de façon continue pédestre ou équestre, ce qui n'est plus possible. Il y a eu une fragmentation par cette route tout de même qui est ancienne.

A votre gauche, vous avez un terrain de tir, un bois, une forêt qui appartient au château de Versailles et puis une caserne des matelots. Un certain nombre de troupes sont partis donc on se pose la question de l'avenir de ces terrains militaires. Une partie a été mise en zone AU, à urbaniser, c'est une partie qui pose un certain nombre de questions d'urbaniser ici, en particulier du fait de la coupure de l'espace de la pièce d'eau des Suisses et de la forêt. Implanter un nouveau quartier ici, c'est un projet intéressant qui pourrait disposer d'une gare, qui pourrait être ré affecté aux voyageurs. Là on suit un axe. Sur vos petites cartes, on quitte Versailles dans la direction de Saint Cyr l'Ecole et vous avez à votre droite l'INRA, qui donc finalement est une sorte d'enclave dans le périmètre du petit parc du château. C'est le mur du petit parc. Peut-être que ***Pierre DONADIEU*** pourrait là nous aider. L'INRA est là depuis longtemps. Ce sont au départ des terrains expérimentaux, loués à l'INRA et puis petit à petit…

Pierre DONADIEU :

Cela s'est mis en place, il n'y a pas très longtemps, c'est l'an dernier, un système de totem et de panneaux. Donc à l'entrée de toutes les communes, vous avez un panneau « Plaine de Versailles » et vous avez des totems avec un petit texte sur la commune et puis la carte du territoire de l'association. C'est une façon de créer l'identité.

Serge BONNEFFOY :

On sort maintenant de Saint-Cyr. Vous avez à gauche un aérodrome dont la place est régulièrement remise en cause. C'est un aérodrome historique donc vous avez des associations d'aviation. Il y a les clubs d'aviation aussi bien sûr qui défendent assez mordicus ce terrain-là, en argumentant aussi de ce que cela préserve un espace ouvert entre Saint Cyr et la Plaine de Versailles. Et l'aérodrome est classé donc on le laisse tranquille. A droite, vous avez derrière cette rangée de bâtiments le petit parc du château, il est tout près, avec ce grand bâtiment qui se voit depuis les terrasses du château de Versailles donc qui pose un souci. C'est une ancienne caserne, la caserne Pion qui a été un temps un moulin. On est sur ce que Françoise MAZIERE appelle un verrou problématique à faire sauter ! Ce site-là est très intéressant.

***Vincent JANNIN,* Inspecteur des sites classés du département des Yvelines :**

Je suis accompagné de ***Marion ALFARO*** qui est une des directrices de Versailles Grand Parc, la communauté d'agglomération de Versailles. Nous travaillons ensemble et avec l'APPVPA sur le devenir de la Plaine de Versailles. Ici on est vraiment dans le nœud gordien du projet de la Plaine de Versailles puisque là à droite, vous avez ce que l'on appelle la grille royale qui ferme aujourd'hui le parc de Versailles, qui fermait aussi à l'époque royale et qui faisait la frontière entre le Petit Parc et le Grand Parc. Le Petit Parc à droite et le Grand Parc, c'était à la fois toutes les terres agricoles, toutes les forêts. C'était un immense espace clos d'un mur, qui était le plus grand parc qui n'ait jamais été clos pour un château et pour un monarque dans le monde. Après la révolution, le Grand Parc a été abandonné, racheté. Toutes ces structures ont disparu et le parc s'est replié sur ce que l'on appelle le Petit Parc.

Vous voyez aujourd'hui, quelle est la situation. On a un espace parfaitement entretenu par le château à droite, par contre à gauche, c'est un espace qui a été complètement abandonné, qui est devenu le lieu d'implantation de toutes les activités que l'on ne voulait pas voir ailleurs. Vous avez notamment toute la partie que l'on vient de longer à droite. En fait, c'est un triangle très allongé qui faisait historiquement partie du Petit Parc. En fait on a longé la frontière du petit parc. Mais il y a toute cette partie, cet affreux moulin qui est un ancien moulin à vapeur, qui est reconverti en entrepôt et puis vous avez dans l'axe du château…Il faut imaginer qu'autrefois il y avait l'allée que vous voyez là qui fait 90 mètres de large avec son double alignement de tilleuls maintenant, probablement des ormes à l'époque, vient d'être reconstitué il y a deux ans par le château de Versailles. Il faut imaginer que cette allée de 90 mètres se prolongeait pendant 90 mètres à travers la plaine et que cela prolongeait la perspective du château quasiment jusqu'à l'infini comme on le voit sur certains tableaux notamment celui de Vatel. Tout l'enjeu réside à rétablir tout ça.

Or, vous avez dans l'axe (mais on ne le voit pas), vous avez maintenant la route départementale qui passe, vous avez une voie de chemin de fer qui va prochainement être remise en service. Cela s'appelle la TGO, Tangentielle Ouest. Vous avez des terrains de sport qui appartiennent à la commune de Marly avec une superbe haie de thuyas qui commencent heureusement à mourir. Aujourd'hui, c'est ce qui ferme la perspective. C'est-à-dire que quand vous êtes sur le toit du château, au fond on voit cette haie de thuyas. Vous avez la maison du garde-barrière, vous avez le cimetière, vous avez une ferme. La station d'épuration n'est pas dans l'axe. Elle est admirablement camouflée, on voit les travaux parce qu'elle est en rénovation mais elle est dans le creux. Elle se sent, mais elle ne se voit pas. Vous avez un espace qui a été colonisé par les gens du voyage, transformé en camping. Vous avez tout un tas de problèmes à régler. C'est Versailles Grand Parc actuellement qui s'emploie à essayer de régler la question.

Évidemment cette grande allée, on réfléchit aussi à la façon dont on va la restaurer. Il n'est pas exactement question de revenir comme elle était sous Louis XIV. Comme elle fait 90 mètres de large, il faut imaginer qu'elle va tailler à travers la plaine agricole et qu'actuellement il n'y a qu'un chemin qui passe et qui prend une des deux contre-allées. C'est le prolongement de là où on est actuellement. La contre-allée se prolonge par un chemin en mauvais état, c'est tout ce qu'il en reste. Il faut imaginer qu'un tel projet ne peut pas se faire sans coopération avec les agriculteurs. Ne serait-ce que 90 mètres de large, cela fait de la surface. Bien sûr, il n'est pas question de la stériliser cette surface. Même si l'on reconstitue l'allée de Villepreux, cela continuera à être cultivé. La question est est-ce que l'on constitue une ou deux contre-allées, est-ce que l'on replante les arbres partout. Est-ce que l'on en plante de distance en distance. L'idée est de faire des circulations douces parce que vous voyez qu'actuellement, ce sont deux espaces qui ne communiquent pas. Ils sont complètement hermétiques, c'est complètement fermé. Vous arrivez à pied ici, c'est très compliqué pour traverser et une fois que vous avez traversé, il y a un très joli chemin après qui prend la Plaine de Versailles. Les premiers 500 mètres, vous vous demandez où vous êtes. Il y a des dépôts d'ordures partout. Il y a des chasseurs, des braconniers qui tirent de tous les côtés. C'est vraiment une espèce de truc bizarre. Actuellement, il y a un énorme chantier ; c'est en train de bouger parce qu'il y a un chantier de la station d'épuration. Maintenant il y a des camions qui circulent partout. C'est un espace en devenir et ce que l'on vise, c'est de rétablir un lien entre deux parties.

Comment est-ce que les agriculteurs peuvent profiter de ce lien ? C'est un peu la question. On peut imaginer qu'ici cela devienne un point d'accueil des visiteurs qui vont visiter le château. C'est magnifique. Découvrir le château à partir d'ici, c'est quelque chose d'extraordinaire. Depuis que le château a rénové l'espace ici, il y a énormément de gens qui viennent s'y promener le week-end, qui se garent de façon anarchique sur le parking ici. C'est devenu un nouveau point d'accès important du parc. On peut imaginer que cela le devienne encore plus d'autant qu'il va y avoir le train qui va être mis en service. Donc il est question de faire une gare, c'est encore en discussion. C'est vraiment l'espace en devenir avec l'idée qu'un jour on arrivera à construire cette grande perspective. Mais il y a du travail.

Là c'est la partie qui est ouverte au public. Ca devient payant, il y a des horaires d'ouverture et de fermeture. La

partie payante, elle est une fois que l'on arrive au bout du grand canal au niveau du bassin d'Apollon et là cela devient une partie payante. Jusqu'à présent, c'est encore le jardin public des Versaillais ici.

Comme je disais, c'est Versailles Grand Parc qui est représenté ici par ***Marion ALFARO*** qui gère ce progrès de restauration.

***Marion ALFARO,* Représentant la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc :**

Le projet a été très bien présenté. C'est la communauté d'agglomération qui regroupe 14 communes autour de la ville centre qui est Versailles. On doit notre nom à cet ancien grand parc du château. C'est un petit clin d'œil à cette réalité-là. Les communes que l'on représente s'articulent autour de la Vallée de la Bièvre avec Jouy-en-Josas, les Loges, etc., et du côté de la plaine, il s'agit de Saint-Cyr-l'Ecole, Bois-d'Arcy, Bailly, Noisy, Fontenay-le-Fleury et Rennemoulin, des communes que l'on va traverser tout à l'heure. Une grande partie du site classé correspond effectivement à notre territoire géographique. Il y a des projets d'aménagement urbains qui s'articulent autour de la plaine en frange de la plaine que l'on a traversée, la route que l'on vient de remonter sur votre gauche après l'aérodrome, une zone quasi-bidonville, dans un état assez lamentable. Il y a un projet d'aménagement qui s'appelle les portes de Saint-Cyr pour réhabiliter cela. Donc on n'est pas à proprement dans le site classé, mais il y a une certaine dynamique autour de la zone de ce nœud, on voit bien ici entre la RD, l'avenue de chemin de fer qui va être remise en service. On sent qui se passe beaucoup de choses ici. La caserne de Pion va être réhabilitée également à terme. Nous sommes donc dans un certain aménagement majeur sur notre territoire.

***Sophie BONIN*, Animatrice de la visite, professeure à l'ENSP** :

La caserne de Pion est derrière le moulin. Le moulin ne fait pas partie de la caserne, c'est le triangle qui continue derrière le moulin et qui rejoint la RD. Le long de la RD, on a vu deux maisons en meulière, je ne sais pas si vous avez fait attention sur votre droite après l'INRA, c'est cette zone-là. A droite vous avez la perspective sur le château et des jardins familiaux. A gauche, les travaux de la station d'épuration dont on vous parlait qui traite une partie des eaux de Versailles, les eaux du Grand Canal et qui se déverse ensuite dans le ru de Gally. A votre droite la ferme de Gally tenue par ***Xavier LAUREAU***, qui nous a suivis pour ceux qui étaient à la journée hier. Il y a une jardinerie, un genre de magasin style Truffaut. Vous avez une ferme pédagogique qui accueille des scolaires et des particuliers avec vaches, moutons, chevaux. Vous avez tout un espace de cueillette à la ferme, qui est grand : 65 hectares. Ils étaient pionniers. Cela fait longtemps qu'il y a cet espace de cueillette à la ferme où viennent y compris des Parisiens pour cueillir leurs fraises, pommes de terre, carottes. Cela marche très bien. Il y a beaucoup de monde surtout le dimanche. C'est un vrai lieu. Tout l'espace sur votre droite, c'est l'espace de cueillette à la ferme et un peu à gauche aussi. Ils ferment l'hiver et les points d'accueil son démontables.

Cette fois on est bien dans la partie nord du secteur Plaine de Versailles. Voyez devant les coteaux boisés dont je vous parlais hier. Vous voyez sur la carte, c'est tout un espace de forêt domaniale dans la continuité forêt de Marly. A droite la forêt, ici la bande urbanisée et à gauche, on retrouverait la plaine agricole.

Vincent JANNIN :

Ces villages qui se trouvent aujourd'hui en bordure de la plaine de Versailles -ici on est sur le côté nord avec Bailly, Noisy, Saint-Nom-la-Bretèche- étaient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale de tous petits villages. C'est à partir de la Seconde Guerre mondiale que l'urbanisation a explosé et toutes ces petites communes sont devenues de véritables petites villes nouvelles. On voit très bien que les centres historiques sont très circonscrits. Il y avait quelques très belles résidences comme par exemple la mairie de Bailly, qui est une ancienne résidence du XIXème et sinon le centre ancien, on y arrive, c'était vraiment plus petit. Avec au nord de la Plaine, des petites villes qui sont devenues assez rapidement assez résidentielles alors que les communes du sud, Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury et Villepreux étaient plutôt des villes à l'époque communistes. C'étaient des cités ouvrières avec des gens qui travaillaient dans les nombreuses industries qui étaient dans le secteur à l'époque. Maintenant ce n'est plus l'enjeu. Maintenant on passe de Bailly sans transition à Noisy. Voilà les petites résidences de standing typiques du nord de la Plaine de Versailles avec un manque de commerces. Ici il y a une petite zone commerciale sinon à Bailly, c'est la commune qui a dû intervenir pour acheter un local pour maintenir une boulangerie. C'est incroyable, on n'est pas dans le fin fond de la Dordogne, on est à dix kilomètres de Versailles ! Les commerces dans ce genre de petites villes, cela en sont réduit à ce type de zone commerciale. Je ne connais pas très bien le passé industriel de ce secteur.

Figure 6 : Bâti ancien typique des villages de la Plaine de Versailles

On retraverse la Plaine et on va s'arrêter au milieu dans un de ces petits villages qui ont été préservés de l'urbanisation. On peut imaginer, cette préservation existait. Il y avait un souci de rester entre soi, qui remonte avant le classement de la plaine, même si on est au cœur du site classé, de la partie agricole classée. Si vous voyez sur les cartes, vous avez Rennemoulin, Chavenay, Thiverval-Grignon, Crespières qui constituent ces villages dans les petits vallons. Rennemoulin c'est 100-200 habitants. Je vous invite à voir à quel point, ils ont même conservé les plaques du département.

Figure 7 : Ancienne plaque du département de Seine-et-Oise à Grignon

Il y a eu quelques petites erreurs urbanistiques dans les années 80-90. Rennemoulin est aujourd'hui la seule commune de France à avoir la totalité de son territoire dans des sites classés. Aujourd'hui, c'est très préservé. Site classé cela ne veut pas dire que l'on interdit tout. Il y a un certain nombre de projets de construction dans le village. On est dans un creux, c'est très peu visible. C'est une commune qui est très mal connue des gens du coin et notamment des Versaillais. La plupart des Versaillais ignorent totalement l'existence de Rennemoulin. Ma femme est Versaillaise, elle a vécu 22 ans à Versailles, elle n'a jamais mis les pieds à Rennemoulin et elle n'en avait jamais entendu parler ! Voici le ru de Gally ici ! Vous voyez le débit du ru de Gally qui est de quelques mètres cubes secondes. C'est un débit parfaitement régulier toute l'année tout simplement parce que ce sont les eaux des Versaillais. Ce sont les robinets de Versailles. A l'époque de Louis XIV, il n'y avait pas de débit. Il y a à la fois l'eau qui sort du Grand Canal puisque quelque part la source du ru Gally c'est plus ou moins le Grand Canal mais c'est surtout juste après le Grand Canal, la station d'épuration.

Sophie BONIN :

Cette ferme, tous ces bâtiments appartiennent à l'Institut Pasteur. L'Institut Pasteur a acheté d'énormes terrains ici. C'est un héritage des gens qui faisaient don à l'institut Pasteur au début du XXème siècle. Du coup, ils l'utilisaient pour leurs expérimentations. Notamment à l'époque, ils avaient besoin d'énormément de sang animal pour leurs vaccins. Ils élevaient des chevaux et des animaux dans cette ferme et aussi dans une autre ferme qui est un peu plus loin. C'est pour cela que l'on croise encore des lamas à Rennemoulin. Il y a encore des lamas dont ils se servent toujours. Les lamas ont des propriétés sanguines très spécifiques. Dans les années 80 ils avaient besoin d'un laboratoire. Voilà comment on faisait à l'époque. On ne se posait pas de questions, on prenait le terrain agricole, on découpait un carré et on se posait. Ça c'est un centre d'expérimentation de l'Institut Pasteur, mais qui a peut-être vocation à disparaître. Si j'ai bien compris les techniques changent. Il y a moins besoin d'animaux vivants, ils font de plus en plus de choses en laboratoire et l'Institut Pasteur chercherait à vendre tout ce qu'il a ici. Ici vous avez une chapelle désacralisée qui est encore en bon état, mais qui mériterait d'être restaurée si on veut la conserver. Donc, il y a un projet de restauration de cette chapelle conduit par les communes locales et par l'Institut Pasteur en tant que propriétaire et maître d'ouvrage des travaux. Donc, effectivement un projet très soutenu par le maire de Rennemoulin qui a convaincu l'Institut Pasteur de faire quelque chose et soutenu financièrement en partie par Versailles Grand Parc. Les travaux vont commencer dans quelques mois, au printemps-été.

Vous remarquez qu'on longe le ru de Gally. C'est un chemin qui fait partie des guides des sentiers de randonnées évidemment, c'est un chemin qui a été reconnu comme intéressant pour les promenades équestres ou de jogging. Il pourrait permettre de faire une boucle avec l'allée de Villepreux. Certains trouvent cette idée un peu dommage et préfèreraient valoriser le bord du ru de Gally. Vous voyez ici qu'il est fortement canalisé. Il y a des projets de remise en drague du ru de Gally qui posent question par rapport au centre agricole si l'on veut mener à bien ce projet. Il y a des enjeux écologiques. Le projet de remise en drague redémarre ici d'ailleurs, entre ici et Villepreux où le ru a été très fortement canalisé dans les années 50 ou 60. Les alignements d'arbres que l'on voit ici sont des peupliers et ne sont pas du tout anciens, ils datent de l'après-guerre. L'idée serait de le reméandrer et de reconstituer une ripisylve plus naturelle, tout ça dans le but de réguler les inondations. On a changé de techniques. Avant on pensait que pour limiter les inondations il fallait canaliser, mettre des rivières toutes droites pour que le flot s'écoule. Maintenant, la logique est, de plus revenir à la fonction naturelle et une remise en drague qui au contraire retient les flux d'eau en inondant partiellement une partie du cours. Donc c'est un énorme chantier pilote financé par l'Agence de l'eau.

Figure 8 : Ripisylve du ru de Gally

PARTICIPANT : Est-ce qu'il y a des zones d'épandage ?

Sophie BONIN : Oui, il y en a une un peu en amont et il y a plusieurs petits bassins. Il y en a une autre en projet. L'idée, c'était qu'il y avait deux projets de gros bassins ; un en amont de Villepreux et un en amont de Chavenay avec des digues et des zones d'inondation. C'est là que l'Agence de l'eau a dit non c'est trop technocratique, ce serait mieux de reméandrer, de remplacer ces deux bassins par des zones de reméandrage : une en amont de Villepreux et une autre entre Chavenay et Villepreux. C'est un très gros projet qui pose beaucoup de questions parce que du coup, cela empiète sur l'espace agricole parce que pour reméandrer, on a besoin d'une certaine largeur dans les méandres.

Il y aura un travail pour, mais cela pourrait être plus de la grande culture céréalière.

PARTICIPANT : Est-ce qu'il y a une continuité de la circulation bétonnée qui est prévue ? Parce que, actuellement quand on arrive à la ferme de la faisanderie, on s'arrête.

Sophie BONIN : Oui, c'est un projet de profiter de ce reméandrage pour aménager une zone à l'usage des loisirs. Un autre problème de cette Plaine de Versailles, c'est qu'actuellement, elle est très peu fréquentée par les riverains. Vous avez des dizaines de milliers d'habitants qui habitent tout autour et tournent le dos à la plaine sauf pour quelques uns qui y promènent leur chien. Il y a beaucoup de monde les week-ends.

PARTICIPANT : On arrête la circulation routière.

Sophie BONIN : Oui, il y a une action très sympa de la part des communes de Fontenay, de Noisy et Bailly, qui ferment la petite route. Il y a beaucoup de monde effectivement.

PARTICIPANT : Quand il fait beau le week-end, on voit du monde partout. C'est comme un grand parc. Cela ne pose pas de problèmes de cohabitation avec le monde agricole. Est-ce que les citadins respectent parce que dans certains endroits, on a des détritus.

Sophie BONIN : Je pense que c'est une question que l'on va poser à Xavier LAUREAU tout à l'heure, il nous répondra de façon très concrète sur les difficultés, les contraintes mais aussi leurs soucis de vivre avec ça.

PARTICIPANT : Tout à l'heure vous nous présentiez un projet de retrouver la perspective sur l'allée à 90 mètres. Le projet reméandrage. Ce sont des projets dont l'ampleur laisse soupçonner la difficulté de réalisation. Vous estimez réaliste l'approche de ces projets où ce sont des projets… Par où vous allez commencer en clair ?

Figure 9 : Ru de Gally à Rennemoulin

Sophie BONIN : Sur l'allée royale, il y a deux parties. Il y a la partie entre la grille royale et la douze. On est dans une zone très compliquée avec des terrains de sport, une occupation illégale des gens du voyage, des problématiques foncières. Là il y a quand même des leviers notamment fonciers qui existent pour une reconstitution assez forte de la perspective. Au-delà de la douze comme a dit Vincent, on sera dans une suggestion, redonner, avoir la perspective mais pas une réalisation bête et méchante de 90 mètres de large, en poussant les agriculteurs sur le côté et puis on plante des arbres. Ce sera quelque chose de beaucoup plus fin et concerté. Je pense que sur le premier bout, il y a des agriculteurs qui vont être mis en place dès l'année 2013, on va commencer à libérer les grains. La maison du garde barrière on est en train de l'acheter. Il se passe beaucoup de choses du point de vue foncier à cet endroit-là donc là, on pourra avoir des actions assez concrètes dès 2013. Sur la deuxième partie où de toute façon l'intervention est beaucoup plus fine, on est peut-être dans un deuxième temps du projet.

On parlait du méandrage, le méandrage était déjà dans les projets associés au SDAU du val de Gally. Il faut un temps très long mais on y parvient.

Vincent JANNIN : Juste pour compléter mon propos sur le site classé. Vous voyez en rose la limite du site classé. On me posait la question dans le car, pourquoi on a classé le site. Le site classé cela veut dire protection des paysages, ce sont des espaces qui sont protégés pour leur qualité paysagère. Dans les Yvelines, il y a 8% du territoire qui est classé. C'est un outil de protection très fort car quand un territoire est classé, il ne peut pas être modifié dans son aspect et son état sans autorisation administrative. Autorisation qui est donnée directement par le ministre dès que l'on dépasse les conditions du permis de construire. C'est une procédure contraignante, mais qui permet de maîtriser parfaitement le territoire.

Pourquoi la Plaine de Versailles a-t-elle été classée ? Elle a été classée en 2000. C'était une opération de « sauvetage » de tout ce qui restait comme espace non urbanisé d'une partie du Grand Parc des chasses et

puis il y aussi la vallée de la Bièvre. On voit le découpage du site. Ce n'est pas l'urbanisation qui s'est arrêtée, c'est le site classé qui a englobé tout ce qui n'était pas urbanisé à l'époque. Principalement parce que le sujet c'est l'agriculture donc ce sont principalement des terres agricoles, des terres de grandes cultures céréalières. Avec un engagement qui avait été pris au moment du classement qui était de dire que ce classement devait se faire au bénéfice des agriculteurs. Il devait empêcher l'urbanisation, mais il ne devait pas empêcher les agriculteurs de développer et diversifier leurs activités et les équipements qui vont avec. Promesse qui est tenue. Les agriculteurs le vivent comme ça puisque nous avons récemment autorisé dans les sites classés plusieurs projets du développement des agriculteurs chez ***Alexandre RUECH*** à la ferme des Moulineaux (Bailly) avec un centre équestre et puis Alexandre FLE qui n'avait plus de ferme, plus d'habitation. Il avait les terrains, les bâtiments de la ferme des Graviers étaient chez d'autres membres de la famille. C'était mal placé parce que c'était de l'autre côté de la route. On a autorisé la construction d'un nouveau siège d'exploitation agricole. Mais un endroit que l'on a choisi contre l'urbanisation de Fontenay-le-Fleury et avec l'intervention d'architectes des bâtiments de France. Donc voilà comment on essaie de gérer ce site classé avec l'idée que ce site a toujours été un espace agricole. Il a été classé. L'idée, c'est de le maintenir et de continuer à le faire vivre comme espace agricole en lien avec les agriculteurs. Et puis avec ce projet de restauration de certains éléments historiques du Grand Parc des Chasses notamment la ville de Villepreux dont on a parlé tout à l'heure avec les problèmes que cela peut poser avec les agriculteurs qui travaillent. Versailles Grand Parc a pris avec beaucoup d'énergie ces projets de restauration, de sites patrimoniaux et notamment de la ville de Villepreux.

INTERVENANT : Il faut peut-être préciser que la participation de Versailles Grand Parc dans ce dossier a été progressive puisque les communes rejoignent Versailles Grand Parc. D'abord deux communes au sud du territoire et ensuite deux communes plus au nord, de préciser que le classement qui date de 2000 s'est fait au départ de façon un peu plus conflictuelle. Parce qu'il y avait un engagement au départ d'un plan de gestion, qui pour des raisons techniques ne pouvait pas être tenu. L'absence de ce genre de questions, finalement, a été une des dynamiques pour le développement et la création d'un site patrimonial de la Plaine de Versailles. Par le biais de gestion patrimoniale, les élus, les associations des agriculteurs se retrouvaient pour essayer de refaire un projet ensemble. Finalement il y aura un consensus de territoire pour répondre d'une seule voix auprès de l'Etat et avancer sur des projets concrets. D'où douze ans après l'exemple de ces permis de construire qui sont passés en commission des sites. Sur un site classé, c'est aussi le fruit quelque part d'une forme d'un travail en collectif de gestion patrimoniale et territoriale, qui venait de façon concrète répondre à une absence de plan de gestion. C'est l'esprit du plan de gestion qui se trouve concrétisé dans les axes.

INTERVENANTE : Je vous montre sur la carte ce dont je voulais vous parler. Une communauté d'agglomération de 14 communes, bientôt 18 voire 19 mais c'est une autre histoire. Les communes de Saint-Cyr, de Fontenay-le-Fleury, de Rennemoulin, de Noisy, de Bailly, de Rocquencourt et de Versailles et Bois-d'Arcy sont concernées par la plaine et appartiennent à la communauté d'agglomération. L'apport de Versailles Grand Parc sur la plaine, ce sont deux choses.

C'est d'une part de l'engineering et une force d'étude puisque l'on a mis en place plusieurs actions. La première, c'est un apport cadre des études paysagères c'est-à-dire que l'on a un groupement composé d'un paysagiste, d'un programmiste, d'un bureau d'études et d'architectes qui travaillent sur les différents sujets que l'on voudra bien leur confier au fil des besoins. Aujourd'hui, ils travaillent sur le site de la Faisanderie avec une étude de faisabilité sur la valorisation du site. Un site au cœur de la plaine qui est en déshérence, on va dire aujourd'hui. Une propriété privée qui n'est plus entretenue, plus occupée, etc. On essaie à travers cette étude de trouver un projet commun de revalorisation du site. On mène également un schéma directeur de mise en valeur de la ferme des Moulineaux. On est dans un site sur la commune de Bailly avec différents propriétaires, différentes occupations qui modifient le bâti. Le bâti est aujourd'hui modifié sans aucune autorisation en violation des règles de sites classés. On essaie de mettre en place un schéma directeur d'aménagement du site pour orienter et contrôler ce qui va se passer. Ce sont les deux études en cours. On va mener également une étude sur l'aménagement des franges urbaines de Fontenay-Fleury à la demande de madame le Maire. On va s'interroger sur cette transition-là entre l'urbain et le site classé. Comment on l'aménage, comment on gère cette frange-là. On a également une réflexion sur Rennemoulin. Différents propriétaires sur Rennemoulin sont intéressés pour retravailler sur la parcelle. Là aussi, peut-être un schéma directeur permettant d'organiser ce développement-là dans le respect des différentes problématiques. D'une part cet accord-cadre d'étude paysagère qui est vraiment à disposition. Les communes et les différents acteurs viennent nous interroger dessus, cela nous parait avoir une force de proposition on va dire sur les sujets.

Deuxième sujet, ce sont les circuits courts, dans le cadre d'un partenariat avec la région Ile-de-France. On va lancer un marché d'études sur la mise en place de circuits courts. Le périmètre de cette étude est particulier puisqu'il couvre quatre agglomérations. C'est à la fois l'agglomération de Versailles Grand Parc mais également Saint Quentin en Yvelines, Saclay et Europ'Essonne. Cela s'inscrit dans la démarche de l'OIN, l'opération

d'intérêt national qui a été décidée sur la zone du plateau de Saclay. Si on reprend tout, il y a cette opération d'intérêt national qui couvre une partie des quatre agglomérations. Dans le cadre de cette opération, il y a 2 300 hectares de terres agricoles naturelles et forestières qui vont être pérennisées et inscrits dans la loi. L'Etat doit pérenniser ces 2 300 hectares. Le périmètre de cette zone-là vient d'être arrêté. Aujourd'hui, ce qui nous semble intéressant c'est que cette étude circuit court pourrait alimenter le règlement qui va gérer ces 2 300 hectares, comment on peut amener des actions très concrètes sur ces sujets-là. Sachant que l'on est dans des situations très différentes sur les différentes zones agricoles concernées. L'idée est que chaque territoire puisse se nourrir des expériences des autres puisque sur le plateau de Saclay, il y a déjà des circuits courts, des choses qui ont été mises en place. Comment on peut les transposer sur notre territoire ou au contraire comment les adapter selon la nature des exploitations.

Deux autres sujets sur lesquels Versailles Grand Parc est en première ligne, est l'interlocuteur des grands projets. On a un projet de réouverture de la grande ceinture, qui irait de Saint Germain à Saint-Cyr-l'Ecole. On est maîtrise d'ouvrage du STIF, RFF, de SNCF, des grands acteurs des transports. On est l'interlocuteur assez naturel pour ces maîtres d'ouvrage-là du point de vue local pour porter les enjeux du territoire. On s'est beaucoup battu notamment avec le château, la DRAC, sur l'intégration de la voie de chemin de fer et de ses implications juridiques pour l'Allée Royale. Toutes les autorités culturelles et locales se sont battues pour une meilleure prise en compte des questions patrimoniales et paysagères et de l'insertion ici du projet. Dernier point, on analyse des grands documents de planification qui gèrent le site. Je pense au SDRIF, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui est en cours de révision. On va apporter un certain nombre de sujets dans le cadre de cette révision-là. Ça c'était pour la partie engineering et étude.

Ensuite, sur la partie du projet, il y a deux projets sur lesquels on est en maîtrise d'ouvrage directe. C'est la reconstitution de l'Allée Royale dont on a parlé dans le bus. On s'est arrêté ici. C'est cette portion avant l'A12 qui traverse la zone. Le lancement des opérations foncières en cours en 2013, il y a des choses qui vont se passer. Vous remarquez que l'on ne la pas représenté de la même façon avant et après l'A12 parce que là on est plus dans une configuration comme vous l'expliquiez et qui seront peut-être aussi dans un deuxième temps. On a également un schéma directeur de circulation douce sur l'ensemble de notre territoire, pas uniquement sur la plaine. C'est à peu près 80 kilomètres de pistes de circulation douce, vélo, piétons. Là on a une espèce de point direct sur ces zones-là. Les travaux pourront être lancés pour fin 2013 pour les premiers bouts. On soutient aussi techniquement et financièrement les projets votés par la plaine. Notamment, la structure va financer une partie de la rénovation – Xavier pourra nous en parler un peu plus – la trame de l'entreprise le vivant et la ville qui porte un certain nombre de projets dans la plaine, qu'il soutient soit par l'appui technique soit effectivement par une participation financière. On trouve des partenaires actifs.

PARTICIPANT : J'aurai besoin que l'on me reprécise ce que permet le Grand Site, qu'est-ce que peut faire le Grand Site, qu'est-ce que dit la loi en matière d'urbanisme, quelle est la responsabilité de l'Etat et des communes. Je ne sais plus très bien.

Vincent JANNIN : Par l'outil Site Classé, l'Etat peut maîtriser tout ce qui se fait sur le site parce que l'on ne peut pas modifier le site sans autorisation. Mais on voit bien que dans le cas de la Plaine de Versailles, il ne suffit pas de figer en l'état parce qu'il y a un certain nombre de choses à faire à la fois pour capter une vie, il faut que l'agriculture puisse vivre et donc qu'il puisse y avoir des projets agricoles et puis en même temps, il y a des projets aussi de restauration de patrimoine. C'est pour cela que l'Etat ne peut pas se contenter de bloquer la situation par son régime d'autorisation, c'est pour cela que l'on s'appuie sur les acteurs locaux que sont l'APPVPA, qui est l'acteur historique. C'est une association qui s'est un peu fédérée au moment du classement. Elle regroupe tout le monde, tous les élus, un certain nombre d'associations locales notamment de protection de patrimoine et tous les agriculteurs et les professionnels. Il porte un certain nombre de projets. Après vous avez également les communes et notamment le regroupement avec l'agglomération Versailles Grand Parc et les syndicats des eaux SIAERG et SMAROV qui sont les deux syndicats des eaux liés à la station d'épuration Ru de Gally. Tout ça, cela fait les acteurs institutionnels qui eux portent les projets de restauration que bien évidemment l'Etat soutien.

INTERVENANT : Un SCoT, c'est un système d'autorisation. L'Etat peut refuser l'autorisation de construire mais est-ce que l'Etat peut refuser ce qui a été autorisé par un SCoT ?

Vincent JANNIN : Le Site Classé est un des outils réglementés forts. Il n'est même pas tenu par la règle d'urbanisme c'est-à-dire qu'une commune peut décider de rendre un terrain constructible. Le permis ne peut pas être accordé tant qu'il n'est pas autorisé par le ministère d'abord.

INTERVENANT : Quelles sont les raisons explicites pour lesquelles le site a été classé ?

Vincent JANNIN : La raison historique : protéger un espace. C'est un outil de protection du paysage, le Site Classé. La Plaine de Versailles, c'est ce que l'on appelle l'exception francilienne. En Ile-de-France on est amené à classer des espaces qui ne seraient pas forcément classés en Auvergne. Mais ces espaces ruraux sont devenus tellement précieux en Ile-de-France que depuis les années 70, il y a toute une politique pour les classer. Il n'y a pas beaucoup de plaines agricoles classées en Ile-de-France, c'est une des rares. En général, ce sont les vallées que l'on préserve : Vallée de la Bièvre, Vallée de Chevreuse ou des espaces de parcs et de château. Là il y avait quand même un motif historique très fort qui est que l'on est dans le périmètre du Grand Parc des chasses du Roi.

INTERVENANT : Un historique de protection avec ce que l'on appelle le trou de serrure, qui en fait une réponse d'urgence à des promotions immobilières qui étaient envisagées sur la Faisanderie.

INTERVENANT : Ça c'est la créativité administrative de l'Ile-de-France. Vous êtes souvent dans la situation où vous arrivez à expérimenter un certain nombre d'outils beaucoup plus difficiles à mobiliser en province.

INTERVENANT : C'est un lieu de très grandes tensions, de très grandes qualités de vie et parfois malheureusement de quelques passe-droit. La Faisanderie avec son histoire d'accès. A chaque fois on est dans un endroit, ici tout le monde est soit cadre dans une entreprise soit dirigeant. Les cabinets d'ébénistes sont joignables assez facilement. Les pressions sont dans tous les sens. Si on ne met pas de dogmes, c'est ce qu'a voulu faire l'Etat, je pense… Le réglementaire, la pression de l'un, la faiblesse d'un autre va faire passer quelque chose qui serait irréversible.

INTERVENANT : Plus la pression est forte, plus la protection va être forte. C'est le cas de la protection naturelle sur le plateau de Saclay. Il y a une pression terrible où là, on invente encore une loi encore plus contraignante. C'est une loi qui va protéger le plateau de Saclay.

INTERVENANT : C'est particulier.
Pour terminer quelques mots sur l'association patrimoniale de la ville de Versailles, son rapport au paysage et pourquoi elle a été en partie à l'initiative de la volonté de charte paysagère. C'est ça qui est important. De rappeler que cette association patrimoniale de trois collèges, des élus, des agriculteurs, des associations, qui regroupent le gros du monde associatif randonneurs… à l'exception pour très pragmatique de quelques associations environnementalistes pures et dures qui ne veulent pas être dans le consensus pour garder leur liberté.

INTERVENANT : L'association de défense est naturaliste ?

INTERVENANT : Environnementaliste. En gros, ce sont les agriculteurs qui souffraient le plus de l'entonnoir dans lequel ils avaient l'intention de vivre et sur lequel il n'y avait pas de possibilité de projets. Le classement avait été pris comme quelque chose de négatif à cause de cette absence de plan de gestion associé. Déjà c'était un poids et en plus, le consensus qui était obtenu avec le Préfet de l'époque, il disait qu'il était au service d'une intelligence pour le territoire, « paf » re-frustration. Au lieu de se sentir encore plus aigri on a effectué ce travail de réflexion, de se dire on va se mettre autour de la table et on va repenser territorial, un peu contre la chose au départ pour être très franc. On a été un peu contre tout le monde et on a quand même réussi à quelques-uns à fédérer et maintenant tout le monde est positif. On s'est aperçu qu'un des problèmes et un des enjeux majeurs c'était de l'axe bâti agricole. Tous les problèmes de règles non VGP (Versailles Grand Parc) aujourd'hui sur les monuments ou le bâti que nous avons à gérer – vous allez voir des choses à l'état de délabrement – c'est principalement le fait de l'incapacité des acteurs économiques locaux à entretenir un bâti qui est un bâti patrimonial très coûteux. Le coût de ce bâti n'est supportable que si l'on y met des activités associées aux activités agricoles, de la sur-réactivité, de la multiple fonctionnalité pour avoir des sources de revenus permettant d'entretenir ce bâti. C'est la qualité des acteurs qui met en situation de réussite ou d'échec. Comme il y a peu d'acteurs, peu d'élus, il faut arriver à ne pas se tromper dans les autorisations que l'on donne ou que l'on ne donne pas.

Figure 10 : Paysage agricole de la Plaine de Versailles

Ces démarches étaient au départ parti du bâti et aussi parce qu'il y avait l'Allée Royale qui était pour la première partie du territoire un lieu de conflit aussi. Situation de conflits avec des paysagistes qui projetaient une magnifique Allée Royale comme celle de Sénart, allez hop 97 mètres, on prend 30 hectares sur la plaine, on fait une double rangée. À la place des ormes, on met des tilleuls ou des chênes. On envisage quelque chose

qui est un véritable lieu de circulation de grand tourisme régional. Et là dans le cadre du monde agricole, je me suis retrouvé avec des pétitions signées par tous les propriétaires, chasseurs, etc. qui au début de négociations naturelles allumaient des contre-feux ou des contre-polémiques dures. On s'est retrouvé dans des moments pas très drôles. On était soutenu par les élus. Pourquoi ? Parce que la réflexion de cette charte paysagère, ce n'était pas qu'à l'échelle de Versailles Grand Parc, elle se fait à l'échelle du grand territoire qu'est le bassin versant du ru de Gally. On oublie de dire que Versailles est une marque mondiale magnifique, c'est une marque qui n'a pas de fleuves et dont la partie classée comme la partie non classée n'est que l'égout de Versailles et de ses banlieues. Nous vivons un territoire qui est qu'irrigué par les effluents des zones urbaines qui sont en partie assainis. Eaux pluviales, eaux usées vont au tuyau et tout cela arrive en plaine et on considère que la plaine doit s'arranger. En même temps, on a des discours écologiques tout à fait sympathiques. On reméandre les rus, on reprend du territoire encore pour des raisons écologiques. D'un côté on reprend du territoire à des agriculteurs qui n'ont plus de possibilités d'extension pour faire de l'allée royale, de l'autre on reprend pour faire du reméandrage de ru. On reprend aussi du terrain pour faire deux ou trois équipements impératifs pour les gens du voyage et quelques équipements collectifs alternatifs. De grandes contraintes !

Comment donner l'espoir aux agriculteurs de rester en ayant éventuellement la pression de se dire j'aurai moins de surface? Un grand défi. On est dans un décor, un schéma directeur, le SDAU, qui emmenait tout le bassin versant et ce SDAU n'a pas été remplacé parce que le SDRIF n'a pas été signé etc. donc plus de cohérence territoriale. Donc on a dit qu'il fallait une charte paysagère et on s'est dit plutôt que de refaire tout à partir d'une charte, il faudrait commencer par une circonstance. Finalement nous avons travaillé sur le territoire et on a décidé de faire la biblio pour savoir tout ce qui a été écrit. On ne va pas refaire faire par un bureau d'études ce qui a déjà été fait dans les bibliothèques de l'Ecole du Paysage, dans les bonnes cervelles dispersées. On a commencé par faire une recherche biblio sur le territoire mais à notre demande. On ne repart pas avec un cabinet d'études qui va faire durée une fortune pour réinventer la poudre et s'affranchir de tout ce qui a été pensé.

Deuxième situation, en 2010, avec l'Ecole du Paysage, ont été menés l'identification des unités paysagères et vraiment un inventaire très fouillé avec des groupes de trois ou quatre étudiants. Au-delà de la biblio, au-delà de la mémoire on a identifié quelles seraient les premières pistes patrimoniales paysagères à travailler, à cultiver ensemble. Ils n'ont pas fait de médiation avec le territoire.

Étape suivante, il y a eu une enquête auprès des acteurs de territoire en 2011 et de quelques institutionnels par des stagiaires. On a pris les stagiaires, on est parti avec tous ces matériaux qui avaient été faits par ces étudiants de l'ENSP, on est parti en enquête de terrain et fort de tout cela, on a obtenu des fonds pour pouvoir faire réaliser, par un bureau d'études qui vient d'être retenu lors d'une commission de marché public classique, la finalisation et la rédaction de la charte paysagère. Pourquoi est-ce important ? Parce que l'idée, c'est retrouvons le schéma de ces grandes vallées entre la forêt de Marly, la forêt de Bois-d'Arcy et de Versailles jusqu'à la Mauldre, jusqu'à Maule et au-delà du plateau. L'inventaire de paysage a été fait sur ce grand territoire. La grande difficulté, et c'est pour ça qu'il y a quelque chose de nature territoriale et associative qui est très intéressant ici, c'est qu'il y a une volonté de rester dans une logique géographique et patrimoniale et de donner un axe aux communautés d'agglomération, communautés de communes ou communes seules qui se sont rattachées à d'autres communautés de communes qui leur sont plus proches pour des raisons économiques et qui ne leur sont pas proches pour des raisons patrimoniales ou autres. En fait il y a eu un rattachement dans cette région Ile-de-France un peu tardif à des communautés de communes par rapport au reste de la France. Résultat, on se retrouve avec des mariages de raison (économique) ou forcés par le préfet et qui ne correspond pas à notre ancien SDAU. L'idée est que l'APPVPA reste plutôt sur le schéma du SDAU et garde cette culture de territoire et cette unité qui finalement fait que le monde agricole garde cohérence.

PARTICIPANT : Là vous parlez de cohérence territoriale, vous avez …

INTERVENANT : Il y a un SCoT seulement.

PARTICIPANT : Qui va reprendre.

INTERVENANT : Absolument. En fait si vous voulez il y avait un travail de SCoT et il a repris déjà énormément des matériaux que nous avons fournis. Tout ça se fait en bonne intelligence. Tout le monde arrive en parallèle, mais le SCoT ne prend qu'une partie. A Versailles Grand Parc, communauté d'agglomération, il y a un SCoT. Plus à l'ouest les grosses communes tirent vers Plaisir, Les Clayes et Villepreux où il n'y a pas de schéma de cohérence territoriale.

PARTICIPANT : Mais à terme, il y en aura un ?

INTERVENANT : Ça c'est une situation transitoire le fait de ne pas avoir de SCoT puisqu'à terme chaque commune sera dans une intercommunalité. Même si le but pour faire communauté d'agglomération, communauté de communes, est flou. Au 1er janvier 2014, tout le monde va s'affecter. On est sur une marge intermédiaire. On est dans des banlieues où il n'y a pas de vision métropolitaine.

PARTICIPANT : Est-ce qu'il y a des politiques qui tirent la machine ?

INTERVENANT : Non, la région Ile-de-France, ce n'est pas comme à Lyon ou Rennes. Il n'y a pas de consensus gauche-droite pour se défendre contre Paris.On est loin d'un consensus parce que même quand les élus ont la même couleur politique, ils se battent très profondément alors qu'ils pourraient très vite améliorer les choses. Je caricature un peu mais l'idée, c'est une prise en charge par le territoire de sujets pragmatiques et pratiques, concrets. Il faut que l'on ait des acteurs. Il faut que les acteurs se reconnaissent dans le territoire, aient envie de créer un territoire et de la richesse pour pouvoir entretenir leur bâti de manière compatible avec le Site Classé. Donc on a fait un consensus. Malheureusement, cela s'est éteint.

Nous avons acté par consensus la semaine dernière des schémas de boucles de chemin qui permettaient de faire dans le Site Classé, de faire accès depuis le Site Classé vers quelques chemins, et naturellement comme vous l'avez dit hier matin, on crée sur cette Allée Royale une percée un peu plus institutionnelle. On crée la boucle et on n'évite pas le grand conflit, les rugosités très fortes qui sont à l'origine des grandes résistances, des propriétaires et des exploitants. La grande difficulté, c'est que l'on a ici un schéma propriétaires, chasseurs qui est en grande résistance. Mais il faut faire cohabiter tout cela. Vous avez des exploitants qui disent je n'envisage ma survie que parce que je vais monter un gîte équestre fréquenté par les urbains et ceux qui disent moi, je veux rester dans un schéma industriel et céréalier. Je travaille à façon ici. Je ne veux absolument pas rentrer dans ce dialogue avec l'urbain parce que finalement, je n'en tire absolument rien. On a cette réalité et qu'il faut respecter. Parce que le monde agricole si on ne le respecte pas… Il ne faut pas le céder tout le temps, mais il faut l'entendre et le respecter parce que le monde agricole est dans un tel isolement de filière. Ici le premier réparateur de matériel agricole, la première coopérative, elle s'est éloignée de 40-50 kilomètres. Il faut bien vous dire que la logique de maintenance est complexe. Évidemment quand vous avez besoin d'être contrôlé par les services de l'Etat sur n'importe quoi, Ecophyto par exemple, les premières fermes quand on est en début de saison, en début de contrôle, quand on est en fin de mois etc., les plus facilement contrôlables, ce sont les plus près des bureaux. Il y a cette double pression qu'il faut reconnaître. Après ce n'est pas pour cela qu'il faut tout excuser, tout donner. Il faut entendre cela.

PARTICIPANTE : Depuis quelle a été la place des syndicats agricoles de la Chambre d'agriculture ?

INTERVENANT : La Chambre d'agriculture s'adresse aux services fonciers, a participé, a été interrogée sur le sujet de la charte paysagère. Mais la chambre d'agriculture en fait, au début, était en retrait et puis très vite au bout de quatre, cinq ans quand elle vu la reconnaissance par les élus de territoire du sujet, nous a fait confiance. Il y a eu une délégation, une confiance qui est arrivée et puis on a la chance d'avoir des acteurs de qualité au service foncier.

PARTICIPANTE : Vous disiez qu'au début, ils étaient dans une posture syndicale d'opposition et ils ont évolué ?

I**NTERVENANT :** Pour la partie paysagère, oui. Ce n'est pas sur tous les sujets mais sur le principe paysager, oui. Il y a plein d'autres enjeux. Maintenant on est arrivé dans quelque chose qui va être d'actualité, c'est la réunion publique de lancement de la charte, que cela lui donne de l'importance de 24 maires élus et conseillers d'urbanisme. Les réunions techniques sur les quatre orientations de la charte, une application particulière du collège d'agriculteurs pour la validation du résultat. On était un peu avec cet ouvrage, maître d'œuvre. La grande difficulté, c'est quand le bâti lâche le foncier. A ce moment-là, c'est le début, on le voit des tricheries. La difficulté, c'est de continuer à avoir des acteurs, peut-être pas très nombreux mais impliqués, diversifiés et qui sont responsables, assumant les difficultés des territoires. C'est le grand enjeu que nous avons et d'éviter le mitage. Le mitage, c'est la perte du territoire.

PARTICIPANTE : Tout à l'heure la question des permis de construire a été évoquée. On entend souvent dire quand on a beaucoup de réglementation pour obtenir un permis de construire, on augmente de façon démesurée les délais et du coup, il y a des échos aussi qui reviennent « pour aller plus vite, on ne demande plus de permis ». Est-ce que c'est le genre de comportement que vous rencontrez chez vous ?

INTERVENANT : On est dans une phase où l'on envisage dans certains cas des mini destructions, à la marge des petits mitages.

INTERVENANT : C'est vrai qu'il y avait l'habitude de faire sur la plaine de faire de la cabanisation, des dépôts d'ordure, des zones de stockage de déchets. Depuis quelques années, avec la sous-préfecture, on a décidé d'être très ferme. On met parfois quelques procès-verbaux, on essaie de mettre des actions en justice. Ce n'est pas grand-chose. En général les gens sont plutôt coopératifs. De fait, c'est long. La procédure est longue.

INTERVENANT : On s'est réveillé un peu tard. Il y a eu un laisser-faire pendant 20 ans et aujourd'hui, on se réveille et on a des délais qui sont prescrits. C'est très difficile de revenir en arrière sur cette situation. Mais globalement aujourd'hui quand même l'Etat surveille, oui. Aujourd'hui l'Etat surveille depuis dix ans, la situation datait d'avant. Il y a un passif.

PARTICIPANTE : Il y a le CAUE qui s'est mobilisé pour aider justement les porteurs de projets à bâtir. Les permis de construire solides répondant aux enjeux.

INTERVENANT : Pour les constructions agricoles, effectivement le CAUE intervient à titre de conseil.

INTERVENANT : L'économie agricole céréalière même si elle est caricaturée en ce moment avec les prix élevés des céréales, c'est une économie avec des moyens qui sont limités face à des enjeux de paysage. Il faut appeler un chat un chat. Quand on voulait pour un PC des études paysagères qui vont coûter 5000- 10 000- 15 000 euros en plus d'un PC, en plus d'un bâti et que vous ne savez pas si vous vous engagez pour 30 ou 40 ans avec déjà le bâti autrement il est explosé. Même si c'est pour du bâti agricole, il faut bien faire coucher les gens qui construisent le machin. Le surcoût ici, c'est 40% sur les frais d'hôtel. L'exploitation est aussi dans une économie de surcoût de par l'absence de la filière proche. Forcément ces céréaliers vivent avec un état d'esprit qui est plus dépressif que les autres. On fait en fonction de ça. C'est pour ça que la société patrimoniale des services de commune, ce qui n'était pas avant, les services de l'Etat sans être dans une faiblesse, on essaie d'être dans un positivisme. Ça va prendre du temps mais cela va se faire. Avant le discours sur le plateau de Saclay, j'en retrouve certains, c'est de toute façon mon hangar, en 15 ans mon maire n'a jamais voulu le voir. Le discours est tout le temps négatif. Là l'idée c'est de dire, on va le faire tout de suite, de se débrouiller parce que tous les acteurs ne sont pas super formés.Il faut avoir le courage de justifier en permanence !

Serge BONNEFOY : Cela veut dire que vous avez une ingénierie assez importante. Est-ce que vous arrivez à chiffrer cet appui aux agriculteurs du fait du CAUE ?

PARTICIPANT : Dans le prolongement de ce que dit Serge, de quels moyens dispose l'association? Justement, est-ce qu'elle a des moyens d'ingénierie ? On a quand même des membres communs etc.

INTERVENANT : Les moyens sont faibles, on a les cotisations. Ça paie un demi-permanent. Ce qui se passe, c'est que l'on a été cherché un programme européen, qui nous a permis d'aborder pendant cinq ans le système et d'avoir des moyens qui sont multipliés par deux et demi. Après on re-délègue. On est simplement la plateforme de facilitation et qui fait que les gens se voient et se respectent. C'est un préalable. L'élu disait, le maire de Noisy-le-Roi, l'exploitant, je ne dirai pas son nom, c'était l'emmerdeur fini. Bailly, c'est pareil. J'étais là au conseil municipal pour faire adhérer mon conseil municipal à la société patrimoniale alors que vous adhérez sans aucun problème Maule, toutes les autres communes, ma propre commune, mon maire qui habitait un pavillon qui était très sympathique… C'est encore un lobby agricole détourné. On ne va pas quand même voter 700 euros une commune qui est endettée de 3,50 euros par habitants sur 4500 habitants. Dans la tête des gens, c'est comment on va bouger les schémas, les a priori. Parce que à travers le levier agricole, il voyait la ferme, nous ce que nous avons fait. Mais nous avons fait notre démarche il y a 25 ans ! Cela va servir à qui ? Il ne voyait pas le coût du territoire. Il ne s'intéressait qu'à sa commune, qu'à son bourg. 122 hectares bâtis sur 600 hectares et puis le non bâti et le reste de la plaine, rien à faire ! Cela a été un schéma long. On a changé de maire depuis aussi etc. Le nouveau maire ne parle que de ça, c'est devenu son combat.

PARTICIPANT : Je repose la question. En plus des moyens de l'APPVPA, si on regarde le réseau que vous avez réussi un peu à constituer avec de bonnes volontés des différents organismes, on estime que le temps de travail technique consacré à l'agriculture sur ce territoire, cela représenterait quoi ? Le temps que met le CAUE pour faire du conseil, est-ce qu'il y a de cela ?

INTERVENANT : Il y a quand même pas mal de gens qui y travaillent, tant au CAUE qu'à Versailles Grand Parc finalement avec les missions qui sont confiées aux paysagistes et qui profitent finalement pas mal aux agriculteurs.

INTERVENANT : Ce qui ressort de la discussion et qui est vraiment intéressant, c'est la complémentarité justement. 'APPVPA, qui c'est vrai n'a pas beaucoup de moyens directs d'ingénierie et financier, si ce n'est la bonne volonté de ses nombreux et compétents membres et surtout le fait que c'est des discussions. Il y a

les premiers parce qu'il y a tout le monde ! Il n'y a pas beaucoup de ce type d'organismes sur les territoires. Et puis après, il y a des syndicats communaux « puissants ». Il y a le SIAERG qui ont des moyens financiers d'ingénierie énormes. Il y a Versailles Grand Parc qui déploie des moyens d'ingénierie très importants. C'est important qu'il y ait cette complémentarité entre un organisme associatif qui représente les forces vives du territoire, qu'elles soient politiques, associatives ou professionnelles et puis ces syndicats et ces associations de collectivités. Versailles Grand Parc est récent. Ils n'avaient pas du tout l'habitude de discuter. C'est vraiment la grosse machine technique.

Le syndicat des eaux sur une même petite rivière, il s'arrête à Rennemoulin juste en amont. C'est Versailles et Le Chesnay qui ont pris le pouvoir. Et après c'est un chapelet de petites communes. Tout ça c'est le même égout à ciel ouvert, qui est plus ou moins bien traité mais cela fait deux syndicats des eaux avec des appontements, des rénovations et des enjeux de coûts colossaux. Tout cela se mélange avec des acteurs qui sont assez peu nombreux. Comment est-ce qu'il y a des endroits où on est rassemblé un peu en consensus sur une vision du territoire. Deuxième aspect, c'est que le monde agricole ne s'arrête pas à l'espace classé dans notre tête. Mon combat a été clair. Même dans une construction francilienne au-delà, aujourd'hui on a réglé le problème techniquement avec des petites communautés d'agglomération. La question, c'est que tout cela ce sont des fiançailles pour des mariages de métropoles qui sont plus importants demain. Notre espace ouvert, nous l'envisageons sur un beaucoup plus grand territoire et notre espace d'entraide agricole, il fonctionne sur les 16 000 hectares, il ne fonctionne pas sur les 2 000 hectares.

PARTICIPANT : Quel combat vous trouvez à cela, mise à part la population des associations et toutes les personnes qui vous appuient dans ce projet ?

INTERVENANT : Ce n'est pas un combat pour nous, c'est une réalité. Faire une charte paysagère à l'échelle du grand territoire, à l'échelle du vrai territoire, cela ne peut pas être pour nous un petit axe fondateur aussi un lien entre ces différentes communautés d'agglomération ou de communes à travers la qualité de ce paysage.

PARTICIPANT : Pour vous agriculteurs ?

INTERVENANT : Oui et pour le territoire, c'est la contribution.

PARTICIPANT : Et le territoire vous soutient aussi ?

INTERVENANT : Au fond l'enjeu de paysage, il n'est pas réduit, il est sur une cohérence territoriale paysagère. Quand on parle des chemins, des barrières, des haies, cela ne s'arrête pas au bout de l'Etat.

PARTICIPANT : On parle d'un problème tout à fait simple. La Plaine de Versailles ne disposait il y a dix ans d'aucune image, aucune carte postale. Le travail qui a été fait par Jacques De GIVRY a été tout à fait capital. C'est-à-dire que l'on peut partager des images. Les images de la zone agricole sont très rares. Tant que ne circule pas les images, le travail du paysage qui est donc le travail de partage se fait mal. Son rôle a été tout à fait capital au niveau de tous ses habitants. 100 000, 120 000 habitants, je suis toujours un habitant de la Plaine de Versailles, je me suis aperçu que les gens ne connaissaient pas leur territoire. En fait ils traversent les routes mais sans voir. A partir du moment où sur internet les images commençaient à circuler, ces cartes ont commencer à circuler avec toutes ces photos et que le guide des promenades de la Plaine de Versailles a commencé à être acheté. Je crois que la conscience de cet ensemble a commencé …
Le concept de Plaine de Versailles était peu connu. On hésitait entre Plaine de Gally et Plaine de Versailles. Début des années 2000, il y a eu une hésitation.
Je crois que c'est important de donner les montants des tirages. C'est intéressant de se rendre compte à combien cela a été tiré parce que les cartes que vous voyez-là qui est la Grande Plaine d'un côté et au dos la carte historique de la partie classée. Il y a eu deux parcs.
L'association des amis du Grand Parc de Versailles a voulu faire connaître. C'était un relais en fait de ce qui s'était passé en 2000 c'est-à-dire le classement de la Plaine de Versailles.

***Jacques de GIVRY*, Vice-président de l'association des Amis du Grand Parc de Versailles :**

Je suis Vice-président de l'association des amis du Grand Parc de Versailles, qui est née en même temps que le classement de la Plaine en 2000. Cette association, c'est une association de défense de l'environnement. Ce n'est pas une association de défense, c'est plutôt une association de mise en valeur. Mise en valeur, cela veut dire que sur les plans culturel et paysager on a une action qui en fait un relais de ce qui se passe au niveau des élus vis-à-vis de leurs pairs en particulier. On a ce groupement d'un certain nombre d'acteurs. Une association telle la nôtre, mais il y en a d'autres du même style, à Noisy, à Chavenay, à Fontenay, cette association fait une sorte de relais vis-à-vis des habitants. Il est important de faire passer dans l'esprit de tous ces habitants, qu'ils

habitent dans un territoire qui n'est pas banal, qui est celui de la Plaine de Versailles. Le mot Versailles est quand même un capital extraordinaire, il faut capitaliser sur ce nom là. Il y a peu d'endroits au monde qui possèdent un nom pareil, connus au fin fond de la Papouasie, j'exagère un peu ! Malgré tout de la France, on connaît Paris, Versailles et le Mont-Saint-Michel. Pour reconnaître que l'on a ce capital, on peut le faire passer aussi aux habitants qui ne s'en rendent peut-être pas compte. Moi-même j'ai habité à Fontenay-le-Fleury quand j'étais jeune ingénieur et je ne m'en rendais pas compte que sous mes fenêtres il y avait la Plaine de Versailles et qu'il y avait l'Allée Royale. J'ai habité sept ans. C'est plus tard que je me suis rendu compte, en devenant photographe, un peu historien tout cela et retraité que beaucoup de choses ont pu se faire.
On se rendait compte qu'il y avait un paysage assez extraordinaire et c'est d'ailleurs l'inspecteur des sites de l'époque qui m'a dit, qu'il faudrait aller faire un tour sur la Plaine de Versailles, c'est très joli. J'y suis allé et effectivement, j'étais assez conquis d'où la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages dont un livre qui s'appelle « Versailles, le Grand Parc » et qui parle beaucoup de la Plaine de Versailles parce que petit à petit, on est amené à découvrir énormément de choses quand on va sur le terrain. Quand on le traverse en voiture ou en bus, vous n'en n'avez qu'une image très résumée. Quand on se ballade sur ces chemins dont on veut faire des circuits de randonnées, on se rend compte qu'il y a des richesses partout. La carte essaie de faire un peu l'inventaire de tout cela, on l'a fait dans le cadre de l'APPVPA, c'est pareil. La carte a été éditée au sein de l'APPVPA. J'en ai fait une autre qui était plus centrée sur Versailles et qui donnait aussi la vallée de la Bièvre. Il y a même une carte plus récente sur le plateau de Saclay qu'on a faite, qui montre tout ce patrimoine dont on bénéficie. Il faut bien voir que les gens que l'on privilégiait ne le savent pas. Donc il faut leur montrer. Ils le découvrent en voyant des documents et des images. On profite beaucoup de cet atout de l'image. On a fait un certain nombre de livres. On prend un peu l'histoire de ce Grand Parc surtout quand il y avait Louis XIV. On a aussi contribué à ce que des monuments puissent être sauvegardés. Cela se passe à Rennemoulin d'ailleurs d'une part pour la chapelle mais aussi sur l'Allée Royale, il y a un petit pont sur un affluent du ru de Gally. Ce petit pont, on va essayer de contribuer à le sauver, à faire monter un projet soutenu aussi par l'Europe et par la région pour essayer de sauver un élément magnifique mais que l'on découvre dans le monde entier. Il y a beaucoup de choses à dire là-dessus. Je crois qu'il faut vous laisser faire la promenade.

Sur 150 000 habitants autour de ce territoire les premiers 10 000 exemplaires ont été épuisés et on en est en deuxième édition de 10 000. On corrige naturellement chaque édition de ces promenades.
Vous avez vu la signalétique qui a été posée dans la Plaine parce que quand on veut donner une identité à un territoire. Il faut le nommer comme on l'a dit mais il faut aussi le montrer sur le terrain d'où un certain nombre de totems, vous en avez vu un à l'entrée, en bas de Rennemoulin. Toutes les entrées de villes possèdent aussi maintenant le mot Plaine de Versailles, entrée de territoire aussi. A Rennemoulin on a eu un cas particulier puisque là on a quand même utilisé le Site Classé, ce qui est je crois une nouveauté dans la région. Je ne sais pas exactement où vous en avez mis, mais dans le coin, il n'y en avait pas. On en voit de plus en plus en France, c'est le logo qui représente un diaphragme, il n'est pas aussi connu que logo que l'historique.

Figures 11 et 12 : Panneaux « Plaine de Versailles » et « Site Classé» patrimoine national

Crédit Photos : S. Bonnefoy

TERRES EN VILLES
40, avenue Marcelin Berthelot - BP 2608
38036 Grenoble Cedex 02
tél. : 04 76 20 68 31
fax : 04 76 40 38 44
mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org